

LE TRAVAIL CSN

Vol. XXXIII — 7

Montréal, Qué., septembre 1962

Autour de la Shawinigan

UN FORT COURANT... POLITIQUE

J'ai bien failli m'engueuler l'autre jour avec mon ami Ernest. Ses opinions en matière d'électricité font choc avec les miennes, sans doute aussi avec les vôtres. Cependant, comme mon ami Ernest fait partie de ce groupe de personnes que l'on dit "généralement bien informées", j'ai pensé qu'il valait mieux éviter l'engueulade, afin d'aller un peu à la pêche... même si nous n'étions pas au lac à l'épaule! La province s'agite depuis qu'un ministre pas tout à fait comme les autres a résolu de mettre l'électricité au service de l'état et l'état, au service du peuple. A la vérité, on ne peut pas dire que l'honorable René Lévesque ait inventé l'idée. Bien avant lui, les nationalistes Hamel et Gouin, une bonne partie de la presse québécoise, les centrales syndicales et même, à l'époque de son enfance, l'Union nationale, avaient fait campagne pour la nationalisation des ressources hydro-électriques dans la province.

C'est précisément parce que l'idée a fait beaucoup de chemin, que l'opinion publique est devenue largement favorable à une telle mesure, que les tenants les plus farouches du capitalisme tentent un dernier effort car cette fois-ci, ils sentent que ça va barder sérieusement. La rumeur veut, confirmée par mon ami Ernest, que le ministre des richesses naturelles ait mis sa peau (ministérielle) au jeu. Le ministre affirme que le contrôle de l'état sur les ressources hydro-électriques est essentiel à l'établissement d'un minimum de planification économique dont le Québec a un besoin absolu.

Grandeurs et misères...

J'ai expliqué l'autre jour à mon ami Ernest qu'un gouvernement qui a été porté au pouvoir en nous proposant une "politique de grandeur" et "un changement de vie" est assez mal placé pour prêter l'oreille à la thèse des défenseurs de l'entreprise privée et pour refuser à son ministre des richesses naturelles une mesure si largement soutenue par la population. J'ajoutai, pour l'édification de mon ami Ernest, que les défenseurs de l'entreprise privée n'avaient pas aidé leur cause en ayant le culot de proposer l'étatisation des déficits, c'est-à-dire la socialisation des entreprises déficitaires ou peu rentables et la conservation du régime d'entreprise privée et de profit individuel, dans le cas du formidable empire de la Shawinigan. J'étais presque au comble de l'indignation lorsque mon ami Ernest voulut me "vendre" la toute dernière suggestion de la Chambre de Commerce de la Province appuyée par la Chambre de Commerce de Montréal: La Commission Royale d'Enquête. Je ne cachai pas à Ernest que l'idée d'une telle commission me semblait assez saugrenue après trente ans de débats publics. Je lui expliquai qu'à mon avis la chambre de commerce se rendait ridicule en prétendant que les deux opinions en présence n'avaient pas encore eu l'occasion de se faire valoir. C'est alors que le chat sortit du sac.

"Tu n'as rien compris"

Ordinairement bien informé, mon ami Ernest me déclara: "Mon vieux, tu n'as rien compris. C'est que, vois-tu, une Commission Royale d'Enquête permettrait à la Shawinigan et à tous les tenants de l'entreprise privée de faire le procès de l'Hydro-Québec. De cette façon, on espère détruire le prestige de l'en-

treprise publique et faire admettre à la majeure partie des citoyens du Québec que la meilleure formule d'administration est encore la bonne vieille entreprise privée. Je trouve cette attitude fort habile et quant à moi, cela coïncide parfaitement avec mes vues."

L'ami Ernest est un cas désespéré. C'est le genre de type qui aurait volontiers signé cet autre mémoire, de la Chambre de Commerce du Canada, celui-là, qui proposait de démanteler la Société Radio-Canada, l'Office du Film, Air Canada et, de revenir somme toute à l'époque où la recherche du profit était le seul facteur de développement économique.

Parmi les proposeurs de la nationalisation des ressources hydro-électriques, personne n'a prétendu que cette mesure allait régler tous les maux. Chacun sait que l'éthique administrative dans les entreprises de l'état dépend, en dernier essor, de la conscience civique du citoyen. S'il nous fallait rejeter l'idée de la socialisation partout où l'on peut trouver des faiblesses administratives, ou même des accrocs à l'honnêteté élémentaire, il y a belle lurette que l'on aurait confié l'administration de la Province à la gérance de l'entreprise privée. Fort heureusement, les citoyens du Québec semblent décidés à ne pas retourner à l'époque de la grande noirceur que nous avons connue au cours des dernières décades. Sans pécher par trop d'optimisme, on peut espérer qu'à l'avenir, la population sera plus vigilante à l'endroit des élus du peuple et des haut-fonctionnaires qui administrent les entreprises de l'état.

Fort heureusement aussi, la population du Québec semble de moins en moins disposée à se gargariser de mots. On a connu jadis un premier ministre qui sauvait la race et même l'Eglise toutes les semaines pendant qu'il vendait le sous-sol de sa province aux Américains à .10 la tonne et qu'il exigeait la servilité du clergé, comme de toutes les autres élites. Cette fois-ci, ceux qui ont lancé l'idée "d'une politique de grandeur" ont été pris au sérieux par la population. Les "pressions de toutes sortes", qui voudraient freiner cette marche en avant ne changeront rien à la décision ferme des centrales syndicales, d'une large portion de la presse, de nombreux représentants des classes moyennes qui sont résolus à exiger une politique adaptée aux besoins de notre époque et aux problèmes très sérieux qui affectent l'économie de la Province.

Rumeurs...

Comme tout le monde, mon ami Ernest s'intéresse de très près à la rumeur de l'éventuelle formation d'une nouvelle force politique dans la Province de Québec. Selon lui, les observateurs politiques attendent aussi avec un très grand intérêt l'orientation que le prochain congrès de la CSN prendra quant à une éventuelle option politique de notre centrale syndicale. Il aurait bien voulu que je lui donne un "scoop". Décidément, lui dis-je, tu connais aussi mal le mouvement syndical que Réal Caouette. Comment veux-tu que dans le contexte d'une association démocratique, je t'indique à l'avance le résultat d'une discussion qui n'a pas encore eu lieu.

Pour consoler l'ami Ernest, j'ai cru pouvoir lui faire la déclaration suivante: "Je serais l'homme le plus étonné du monde si le prochain congrès de la CSN acceptait l'idée de nationaliser les déficits et de laisser les profits aux actionnaires de la Shawinigan. Quant à savoir par quel moyen les représentants des 110.000 membres de la CSN jugeront opportun de préconiser la nationalisation des ressources hydro-électriques et de poursuivre le travail d'éducation politique accompli par notre centrale syndicale au cours des dernières décades, il te faudra attendre, pour le savoir, la semaine du 15 octobre alors que se réunira à Montréal le prochain congrès général de la CSN."

Je signe, malgré tout,

L'AMI D'ERNEST



Adrien Plourde répond à Réal Caouette (Voir page 7)

ARTICLES À LIRE

Jean Marchand et Paustérité

(page 2)

L'exécutif de la CSN appuie le président général

(page 3)

Sur les problèmes des fonctionnaires et des collets-blancs

(pages 4, 6 et 12)

Noire prochain numéro

La prochaine livraison du journal "Le Travail" sera livrée à nos lecteurs à la veille du prochain congrès général de la CSN qui doit s'ouvrir à Montréal, le 14 octobre prochain. Nous espérons publier dans cette livraison de larges extraits du rapport moral que le président général Jean Marchand doit présenter à l'ouverture du congrès. Ce rapport suscite déjà le plus vif intérêt puisque le président Marchand annonçait récemment qu'il entendait traiter des problèmes de la plus brûlante actualité. Il y sera question, en particulier, de l'attitude prise par le président général lors des dernières élections fédérales.

Nos lecteurs ne voudront certes pas manquer l'occasion de prendre connaissance de cet important document dans la prochaine livraison du journal "Le Travail".

REPORTAGE SUR LES GRÈVES À LA Q.I.T. ET À LA SHAWINIGAN CHEMICALS (pages 8, 9 et 10)

IMPRESSIONS D'EUROPE



par Adrien Plourde

La compagnie est prête à endurer la grève cette année... elle sera longue... L'an passé, on aurait été obligé de vous accorder... mais cette année, c'est rien... De l'argent? On en a en masse, la compagnie ne sait pas où placer deux cents millions de dollars...

Ce ne sont pas des propos inventés; je les ai entendus dernièrement d'un directeur de personnel d'une importante compagnie. Comment alors négocier de bonne foi? Comment éviter la grève?

En Amérique, la force règne en maître, l'égoïsme et l'appât du gain sont les moteurs de toute activité, c'est la loi du "au plus fort la poche". Tout à moi si possible, au diable les autres.

Le capitalisme moderne et sa séquelle, le libéralisme économique, ont tellement vicié l'atmosphère sociale, que nous applaudissons les millionnaires d'un jour qui trichent et dans nos voitures neuves nous maudissons toutes les taxes, même celles qui servent à instruire nos enfants et à soulager la misère.

L'Europe serait apparemment le continent de prédilection des gros péchés, les péchés "honteux". Pourtant, malgré tout, j'ai beaucoup appris des Européens. Ils savent vivre en société. Ils ont moins à partager, mais partagent mieux. Il y a relativement moins de millionnaires et moins de miséreux.

Les enfants, les veuves, les handicapés, les vieillards, font surtout l'objet de la législation de sécurité sociale. Nous avons aussi, au Canada, des mesures de sécurité sociale pour eux, mais c'est la pitance qui les empêche de crever et qui nous donne bonne conscience.

En Amérique, les relations patronales-ouvrières sont imbibées de l'esprit individualiste, les parties arrachent ce qu'elles peuvent, indépendamment des répercussions sociales. C'est sur le plan local que se négocient les contrats de travail; la même Compagnie donnera, si elle le peut, des conditions différentes à ses employés de la même usine ou des autres usines.

En Europe, les négociations se font sur la base nationale de l'industrie entre les associations d'employeurs et de travailleurs qui s'y adonnent.

Sur cette base, l'égoïsme, les rancœurs et les vengeances personnelles sont dépassés par le bien commun du groupe qui ne s'y arrêterait pas.

A la table des négociations, patrons et syndiqués ont souvent les mêmes statistiques sur la productivité, conditions du marché, prix de revient, moyenne des salaires, profits des compagnies, etc.

Certes, ils ont leurs difficultés, les coins ne sont pas toujours ronds, ils se frottent quelquefois les oreilles et malgré tout, les relations patronales-ouvrières gardent un certain caractère humain.

Cette coexistence pacifique provient-elle d'une sociabilité née de la guerre? d'une lutte commune contre le fascisme et le nazisme? de la peur du communisme? Je l'ignore. Je constate tout simplement.

Les patrons d'Angleterre et de Hollande nous faisaient remarquer que les capitalistes américains d'Europe, hésitent ou refusent de joindre les rangs des associations d'employeurs.

Les syndicats européens ont aussi beaucoup de misère à négocier avec les patrons américains qui ruent longtemps dans le bacul avant d'avancer dans la voie de l'intégration des travailleurs à la vie de l'entreprise.

Les relations patronales-ouvrières plus humaines en Europe se manifestent dans plusieurs domaines: fonds de pension, ancienneté, conditions de travail, accidents du travail, réentraînement des travailleurs déplacés, etc.

Cette attention à l'égard du travailleur, cette collaboration bipartite sur le plan professionnel, social et économique, apportent un climat de confiance et de respect mutuel, le recul des doctrines subversives et totalitaires et enfin, une meilleure justice distributive des biens de la communauté.

Jean Marchand exprime l'opinion
des travailleurs sur...

"L'AUSTÉRITÉ"

N.D.L.R. — Comme tous les autres contribuables, les travailleurs ont été fort étonnés, au lendemain des élections fédérales, de se retrouver en pleine période d'austérité, alors que les partisans du gouvernement avaient multiplié les discours optimistes durant toute la campagne électorale. Se plaçant bien au-dessus de la partisanerie politique, le président général de la CSN a critiqué sévèrement les mesures d'austérité "qui ne peuvent qu'empirer les malaises dont nous souffrons déjà".

Nous reproduisons ci-après le texte de la déclaration de Jean Marchand.

"L'inertie des autorités canadiennes et des dirigeants de la vie économique devant les problèmes qui se posent à la nation risque de nous entraîner dans le pire marasme que nous ayons connu.

Alors que la plupart des pays occidentaux industrialisés ont, depuis la dernière guerre, re-structuré leur économie de façon à obtenir le maximum de rendement et de croissance, nous en sommes encore, au Canada, à faire des procès d'intention aux éléments dynamiques et à défendre des concepts usés appartenant à une autre génération.

Tenter de faire croire aux gens que le dilemme qui se pose au peuple canadien est le choix qu'il doit faire entre l'entreprise libre et le socialisme est un procédé qui tient de la mystification et de l'irresponsabilité.

Les travailleurs ne sont pas rendus aux débats idéologiques. Ils veulent des solutions à leurs problèmes. Et ces problèmes sont: le plein emploi, la croissance économique suffisante, la paix dans le monde et une meilleure distribution des richesses. L'année qui vient de s'écouler n'annonce aucune amorce dans le sens du règlement de ces problèmes.

Contrairement au bon sens et aux techniques reconnues en matière économique, le Gouvernement fédéral a décidé d'offrir comme remède à certains de nos maux, un resserrement du crédit et des mesures d'austérité qui ne peuvent qu'empirer les malaises dont nous souffrons déjà.

L'avenir n'est pas rose et encore cette année nous avons célébré la Fête du Travail dans l'angoisse, ne voyant rien poindre à l'horizon qui puisse nous donner espoir.

Comme nous l'avons déjà fait dans le passé, nous réitérons notre offre de collaboration aux gouvernements et aux employeurs afin que conjointement et solidairement nous tentions de faire ensemble ce que nous sommes impuissants à réaliser séparément."

JEAN MARCHAND,
président général,
Confédération des
Syndicats nationaux.

Septembre 1962.

La formation sociale

"Avant de prendre part à votre congrès, j'aurais aimé faire une étude des programmes de formation sociale et civique présentement en usage dans les divers degrés de notre enseignement public. Malheureusement, je n'ai pas eu l'occasion de satisfaire cette légitime curiosité. Cependant, je ne risque pas beaucoup en affirmant que cette partie de nos programmes d'enseignement est sans doute une de celles qui requerra toujours une révision périodique en raison des transformations rapides de notre milieu social et

économique. Je demeure également convaincu qu'au-delà du programme officiel et du manuel en usage, l'initiation économique et sociale des jeunes exigera toujours de la part de l'éducateur une large mesure d'initiative personnelle. Il est certain, Mesdemoiselles et Messieurs, que votre curiosité intellectuelle et votre souci de bien comprendre et de bien interpréter la réalité sociale sont les meilleures garanties que nous puissions posséder quant à la formation de nos enfants dans ce domaine."

NOS EXCUSES

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs et de nos collaborateurs que l'abondance de matière nous empêche ce mois-ci de publier trois de nos chroniques régulières. Pour la même raison, nous devons remettre à plus tard un compte-rendu des Semaines Sociales du Canada tenues à Montréal, à la fin du mois d'août. A l'occasion de ces sessions d'étude dont le thème cette année était: "l'éducation: oeuvre sociale", les participants ont pu entendre quelques conférences vraiment remarquables auxquelles nous désirons faire écho dans nos prochaines livraisons. Nous nous proposons de résumer et commenter d'une façon spéciale les vigoureux exposés faits, d'une part, par Monsieur Jean Lacroix, philosophe français, et, d'autre part, par Monsieur Arthur Tremblay, conseiller spécial auprès du ministre provincial de la jeunesse.

Nous publions aujourd'hui une réponse de Monsieur Adrien Plourde aux opinions du leader-adjoint du Crédit Social, Monsieur Réal Caouette, sur les problèmes syndicaux. Dans le cadre de la mise-en-garde faite avant les dernières élections fédérales par le Président Général de la CSN, Monsieur Jean Marchand, "Le Travail" étudie la possibilité de publier sous peu un numéro spécial entièrement consacré à une étude critique des théories économiques et politiques du Crédit Social.

"LE TRAVAIL"

Nos lecteurs sont priés de noter que le prochain congrès général de la CSN s'ouvrira à Montréal le 14 octobre prochain.

A cette occasion, "Le Travail" publiera une édition spéciale entièrement consacrée au programme et aux principaux rapports qui y seront présentés.

LE TRAVAIL

ORGANE OFFICIEL
DE LA
CONFÉDÉRATION
DES SYNDICATS
NATIONAUX

Paraît tous les mois

Directeur
JEAN-PAUL LEFEBVRE

Bureaux: 1,001, rue St-Denis,
Montréal • Victor 4-2531

Abonnement un an, \$1.50

Publié par la Confédération des
Syndicats nationaux (C.S.N.)
et imprimé par L'Imprimerie
Populaire Ltée, Montréal.

4 IMPRIMERIES ALLIÉS
CANADA

"Le ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication".

"La liberté ne s'enseigne à personne, ne se donne même à personne, elle est une force intérieure, une puissance de l'âme. Un peuple libre est celui qui compte sur une certaine proportion d'hommes fiers et, si la proportion n'est pas atteinte, à quoi bon le faire proclamer libre par les avocats."

(Georges Bernanos).

Les éducateurs...

(Suite de la page 4)

"Au cours de mes remarques, j'ai beaucoup insisté sur les droits et les devoirs des parents dans l'éducation de leurs enfants. J'espère qu'aucun d'entre vous n'en a conclu que je sous-estimais l'importance primordiale de la fonction des éducateurs. Je crois que votre profession a joué dans le passé et pourra encore davantage jouer dans l'avenir un rôle de premier plan dans l'évolution de notre société et dans la maturation de notre peuple. Vous vous devez d'agir, d'abord dans vos classes, cela va de soi.

L'exécutif de la CSN approuve le président Jean Marchand

N.D.L.R. — Nos lecteurs se souviendront d'avoir lu dans la dernière livraison du journal "Le Travail" une mise en garde du président général de la CSN concernant certaine formation politique dont les positions étaient en flagrante contradiction avec les objectifs fondamentaux du syndicalisme.

Quelques jours avant et surtout après les dernières élections fédérales, certains syndicats critiquèrent la prise de position du président. Manifestant une fois

de plus l'esprit démocratique qui est de tradition dans notre mouvement, le président Marchand s'empressa de déclarer que chacun des corps affiliés et chacun des membres était libre de faire valoir son point de vue. Empréssons-nous d'ailleurs de rappeler, par souci de la vérité, que les approbations et les votes de félicitations furent beaucoup plus nombreux que les critiques.

S'ajoutant aux appuis reçus de plusieurs syndicats, de conseils centraux et de fédérations affi-

liées à la CSN, le comité exécutif de notre mouvement prit position de façon non-équivoque dans une déclaration publiée récemment sous la signature du secrétaire général, monsieur Marcel Pepin, déclaration dont nous reproduisons ci-après le texte intégral.

Le prochain congrès de la CSN permettra à tous de constater si les propos alarmistes de certains journalistes qui parlèrent d'une division "extrêmement aigue au sein de la CSN" étaient justifiés.

Le Comité exécutif de la Confédération des Syndicaux nationaux, a réexaminé les modalités de son action politique à la lumière des récents événements électoraux qui se sont produits dans la province. La CSN, depuis au-delà de dix ans se préoccupe constamment de trouver la meilleure formule en vue d'assurer l'efficacité de son action politique. On comprendra toutefois, que cette formule a besoin d'être ajustée suivant les circonstances de temps et de lieu.

Laisant au Congrès général, qui siégera à l'automne, à Montréal, le soin de définir les modalités des relations qui doivent exister entre l'action syndicale et l'action politique, l'exécutif de la CSN tient à souligner immédiatement qu'il ne peut y avoir séparation entre le syndicalisme et la politique. Les principaux problèmes des travailleurs ont leurs racines profondes dans l'organisation sociale et économique de la société dont l'Etat est un des agents responsables. Ainsi, on ne peut parler de chômage et de plein emploi, de sécurité des vieillards et des malades, de croissance économique et de paix, sans rattacher toutes ces questions à l'action gouvernementale et à la politique.

Le Comité exécutif estime donc que le président général agissait dans le cadre de son mandat en attirant l'attention des travailleurs, lors des dernières élections fédérales, sur les dangers de certaines dispositions d'un programme électoral qui allait à l'encontre des prises de position traditionnelles du mouvement ouvrier. Le président ne pouvait, dans les circonstances, garder le silence sans manquer à son devoir et fuir ses responsabilités.

Les ennemis de la classe ouvrière se sont réjouis de l'opposition apparente qu'ils ont pu constater entre la direction syndicale et certains travailleurs. Cette opposition n'est qu'apparente et temporaire et provient d'un manque de communication. D'ailleurs pour ceux qui s'inquiètent de notre démocratie syndicale, les événements qui se sont produits depuis le 18 juin, démontrent d'une façon manifeste, que nos membres et nos syndicats conservent toute leur liberté et ne suivent pas aveuglément les mots d'ordre.

Si certains travailleurs n'ont pas semblé réagir en harmonie avec la direction syndicale, c'est sans doute que la CSN n'avait pas été en mesure de communiquer à ses membres les renseignements utiles et des explications sur ses prises de position. C'est là un problème que le prochain Congrès aura à élucider.

Quant au vote des ouvriers, il se comprend aisément. Si nous analysons l'histoire de nos partis politiques, de leurs carences et de leurs déficiences.

Les multiples résolutions d'appui que le président général a reçues des corps affiliés, à part quelques voix discordantes, démontrent clairement qu'on s'est trompé gravement en interprétant les événements auxquels nous référerions plus haut, comme le début d'une désintégration syndicale. Le mouvement est plus uni que jamais. Quelques ajustements et une meilleure adaptation des principes d'action auront tôt fait de clarifier l'apparente confusion qui s'est manifestée.

Marcel Pepin,
secrétaire général.

Les évêques canadiens n'ont pas peur des mots

La vraie réponse: la socialisation

La Conférence Catholique Canadienne publiait à l'occasion de la Fête du Travail une importante déclaration. L'épiscopat catholique du Canada traite particulièrement des exigences de la justice dans une économie moderne.

"Le socialisme totalitaire et matérialiste est une forme extrémiste et hérétique de la socialisation, déclarent les évêques. En elle-même, la socialisation ne conduit pas nécessairement à cette sorte de socialisme, pas plus que le désir naturel de liberté nécessairement à l'autre extrême, l'individualisme.

"A vrai dire, c'est la socialisation qui, avec toute l'activité organisatrice qu'elle implique, est la réponse toute naturelle aux dangers de ces deux extrémismes de notre société."

Le message déclare encore que la socialisation est la reviviscence de la vie sociale organique qui avait été détruite par la poussée des usines au XIXe siècle.

MEPRISE FONDAMENTALE

Les évêques canadiens affirment qu'il "n'est pas possible à notre société de progresser dans tous les domaines et ainsi de devenir une société vraiment humaine aussi longtemps que des méprises fondamentales subsisteront sur des questions comme celles de la nature et des fonctions de l'organisation sociale.

"L'organisation, lit-on dans le message, est faite pour servir l'homme, et non l'homme pour servir l'organisation. Méconnaître cette vérité, c'est retomber dans le vieux conflit individualisme-socialisme du siècle dernier.

"Ce conflit est encore tout actuel chez nous. On le constate avec évidence sur le plan international dans certaines restrictions au commerce et à l'immigration, et dans une inaptitude à trouver une place pour l'expérience économique-culturelle de la socialisation qu'est le Marché commun européen. Cela est également patent sur le plan national dans le cas de la question des soins médicaux, dans la persistance de conflits industriels et dans l'ampleur d'un chômage permanent."

Le message déclare qu'il y aura gaspillage d'énergie d'action et de bonne volonté, si notre société est dépourvue d'une "philosophie sociale appropriée à notre époque." Pour obvier à ce malheur, les évêques recommandent que l'enseignement social de l'Eglise soit étudié avec plus d'intensité que jamais.

Les maires deviennent grands-pères

Les maires de la région de la Mauricie ont cru opportun de se porter à la défense de la Shawinigan Water and Power. Certains arguments rapportés par les journaux en marge d'un caucus auquel auraient participé une cinquantaine de maires de la région de la Mauricie peuvent nous laisser songeurs. Le maire de Shawinigan, M. J. Armand Foucher, a dit qu'il n'était pas favorable à la nationalisation, pour le moment, par crainte du patronage. Pour être logique avec son raisonnement, Son Honneur le maire de Shawinigan devrait, nous semble-t-il, proposer que les services publics de sa ville soient désormais confiés à l'entreprise privée. Mais au fait, dans l'octroi de ces contrats, il y aurait aussi danger de patronage? Ne croyez-vous pas, M. le Maire, qu'il serait plus utile de prêcher le civisme et la vigilance des citoyens à l'égard des administrations publiques plutôt que de perpétuer l'idée que nous sommes, aujourd'hui et pour toujours, un peuple de "patroneux".



Selon le quotidien La Presse du 5 septembre, le maire J.-A. Mongrain, de Trois-Rivières, se serait montré encore plus ineffable. Le quotidien montréalais, après avoir identifié M. Mongrain comme un "libéral reconnu", nous annonce qu'il a été le proposeur d'une résolution adoptée par l'assemblée des maires et a déclaré qu'il serait prématuré de la part du gouvernement provincial d'étatifier la compagnie d'électricité Shawinigan. M. Mongrain aurait déclaré en outre: "Que si le gouvernement s'emparait des richesses hydro-électriques de la province, ce serait ouvrir la porte au socialisme."

Décidément, M. le Maire devient grand-père. Soit dit entre nous, M. Mongrain, nous prenez-vous vraiment pour des corneilles en croyant faire peur à la population avec de tels épouvantails. Soyez donc, un peu, de votre siècle. Il est vrai que vous habitez une ville où un autre grand homme avait l'habitude de se vanter de lire bien peu. Devrions-nous vous faire parvenir un exemplaire de la récente déclaration de l'épiscopat du Canada sur la socialisation?

VOYAGES-GROUPES

Uniquement pour les membres des syndicats et leurs familles

EUROPE

17 jours: Cinq pays. Toutes dépenses — Avion ou paquebot (30 jours en Europe), hôtels, repas, etc... Départs mensuels.

\$470.00

CROISIÈRES DE MONTREAL (FONDS CANADIENS)

CARAIBE

16 jours: Montréal, Boston, St-Thomas, Iles Vierges, Guadeloupe, Port-de-France, Martinique. Dép. le 8 nov. de Montréal. Nombre de cabines limité.

\$362.00

BERMUDES

9 jours: Départ de Montréal le 23 nov. Retour à Québec le 1er décembre.

\$222.00

VOYAGES ORGANISÉS

MIAMI

De 14 à 17 jours, par train* ou par avion. Comprend: aller-retour, hôtel sur plage, transferts. Départs bi-mensuels.

\$154.50*

\$189.50

MEXIQUE

14 jours: Mexico, San Jose, Acapulco... Aller-retour par avion, hôtels, transferts, excursions, repas. Départs Oct. 5, Nov. 3, Déc. 1.

\$415.00

AUTRES VOYAGES EN FORMATION

SOUS LA DIRECTION DE:

Mlle Régina Boisvert, Agent d'affaires
L'Alliance des Infirmières de Montréal

Les réservations doivent être faites dans le plus bref délai.

L'AGENCE DE VOYAGES ATLAS LTEE

1806 ouest, Ste-Catherine, Montréal.

Tél.: WE. 7-9427

Le Travail réclame

1 - Le plein exercice du droit de l'association pour les fonctionnaires provinciaux et fédéraux.

Les gouvernements actuels, tant au fédéral qu'au provincial ne semblent pas très empressés de reconnaître le droit d'association de leurs fonctionnaires. Bien que l'exercice de ce droit soit déjà acquis en Angleterre, en Australie, en Nouvelle-Zélande et même en notre pays dans la province de Saskatchewan, les dirigeants politiques, tant à Ottawa qu'à Québec, se montrent très disposés à entreprendre des négociations collectives avec les employés de l'Etat et à reconnaître à ceux-ci le droit à un arbitrage véritable des conflits de droit et d'intérêt qui ne peuvent manquer de se produire dans les relations de l'état employeur avec ses employés, serviteurs de la fonction publique. En dépit des oppositions, nous ne cesserons de réclamer, conformément à la politique adoptée par la CSN, le plein droit d'association pour les fonctionnaires. Nous publions ailleurs dans la présente édition un compte rendu du Congrès de la Fédération des Employés des Services Publics ainsi qu'une interview avec le nouveau président du syndicat des fonctionnaires provinciaux.

Nous ne saurions passer sous silence la réponse faite par le Premier ministre de la province à nos membres de la Fédération des Employés des Services Publics qui, à l'occasion de leur congrès, s'étaient adressés à l'Honorable Jean Lesage pour réclamer le droit à la négociation collective et à l'arbitrage pour les fonctionnaires provinciaux. La réponse du Premier ministre parvint à nos confrères sous la forme d'un télégramme envoyé par M. Alexandre Larue, chef de cabinet. Voici le texte de ce télégramme :

"Les fonctionnaires provinciaux sont régis par la Loi du service civil, votée par la législature et la Commission du service civil formée de trois membres dont un nommé pour repré-

senter spécialement les fonctionnaires est investi de pouvoirs nécessaires pour arbitrer les problèmes intéressant les fonctionnaires provinciaux".

Nous sommes forcés de constater que le ministre multiplie les déclarations malheureuses en ce qui concerne le droit d'association pour les fonctionnaires. Déjà, l'an dernier, il avait déclaré que "la reine ne saurait signer de contrats avec ses employés". Voilà maintenant que M. Lesage nous présente la commission du service civil comme un organisme susceptible d'arbitrer les conflits d'intérêt entre le gouvernement et ses employés.

2 - Une révision des programmes de formation sociale de nos enfants.

Le "Travail" endosse entièrement l'attitude prise par le conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan relativement au problème de la formation sociale indispensable à nos enfants, dans le monde d'aujourd'hui. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici le texte intégral de la résolution adoptée par le conseil central de Shawinigan sur cette importante question.

"Le conseil central et la formation sociale des élèves"

A l'occasion de la semaine de l'éducation, le Conseil central a constaté que les programmes scolaires ne prévoyaient pas une formation sociale des élèves. Aussi en est-il arrivé à la conclusion de faire parvenir la résolution suivante au Premier ministre, au ministre de la Jeunesse et au Conseil de l'Instruction publique, au Surintendant du département de l'Instruction publique ainsi qu'à la CSN pour être inscrite au feuillet des résolutions pour le prochain congrès de cet organisme.

"ATTENDU QUE le niveau de formation sociale laissé aux élèves qui sortent actuellement

de nos écoles tant primaires que secondaires, tant publiques que privées, est extrêmement bas;

"ATTENDU QUE pour bien des gens les seules connaissances acquises dans les questions sociales sont celles acquises à l'école;

"ATTENDU QUE nous trouvons urgent d'instaurer dans nos écoles des cours de base sur la question sociale qui pourraient comporter des données élémentaires sur les problèmes de la vie et la société tant économique que sociale et politique;

"ATTENDU QUE la plupart des professeurs présentement en fonction ne peuvent pour le moment donner ces cours aux élèves puisque cette matière ne leur a pas été enseignée;

"ATTENDU QUE des cours en ce sens se donnent présentement pour les nouveaux élèves des écoles normales;

"ATTENDU QUE les professeurs actuellement en place devraient être mis sur un pied d'égalité vis-à-vis les nouveaux professeurs;

Il a été dûment proposé, secondé et adopté de demander que :

1- les commissions scolaires engagent dans leur personnel enseignant un certain nombre de professeurs qualifiés sur la question sociale, lesquels professeurs auraient pour tâche d'enseigner aux élèves les éléments de base qui leur permettraient d'acquiescer une formation sociale en conformité avec les exigences de la vie moderne;

2- que les commissions scolaires mettent en marche des cours de formation sociale pour les professeurs actuellement en fonction et ce sous l'égide des professeurs nouvellement engagés tel que mentionné plus haut, afin que, quelque temps plus tard le personnel enseignant en général soit en mesure de donner aux élèves, à pratiquement tous les échelons de la scolarité, la formation sociale dont nous déplorons actuellement l'absence presque complète."

Chez les syndiqués de l'enseignement

La Corporation des Instituteurs et Institutrices catholiques du Québec tenait, au cours de l'été, son 12e congrès. Près de 700 syndiqués de l'enseignement se rencontrèrent à cette occasion, à Val d'Or, pour 5 jours d'étude et de délibérations qui ne manquent pas de similitude avec les discussions qui ont cours dans nos propres congrès syndicaux. Nos lecteurs pourront mieux en juger en prenant connaissance de quelques-unes des résolutions adoptées à l'issue du congrès de la C.I.C.

Formation professionnelle et droits du citoyen

1) Le congrès prie les autorités concernées notamment, de voir : a) à accroître les exigences d'admission aux écoles normales et de préciser des critères de sélection plus sévères; b) à donner aux normaliens une meilleure formation académique, pédagogique et professionnelle;

2) Demande aux autorités d'intensifier à l'Ecole normale la préparation d'un personnel qualifié pour le cours secondaire;

3) Prie les autorités de faciliter aux professeurs en fonction l'accès au cours de perfectionnement à temps partiel et à plein temps;

4) Demande au ministre de la jeunesse d'augmenter et de rendre plus substantielles les bourses d'études qu'il offre au personnel enseignant;

Le nouvel exécutif de la C.I.C pour la prochaine année scolaire se compose de M. Léopold Garant, président; Mlle Stéphanette Potvin, vice-présidente; M. Aimé Naud, vice-président; Mlle Fabienne Laporte, secrétaire; M. Aimé Brochu, trésorier; Mlle Laure Gaudreault, première conseillère; M. Normand Mandeville, deuxième conseiller; Mlle Madeleine Aubert, troisième conseillère; M. Jean-Paul Croteau, quatrième conseiller; Mlle Thérèse Baron, cinquième conseillère; M. Victor Dallaire, sixième conseiller.

5) Demande que disparaisse toute discrimination contre les institutrices mariées relativement à la stabilité de leur emploi;

6) Souhaite que l'autorité scolaire, à tous ses échelons, fasse évoluer la supervision de l'enseignement de manière à favoriser davantage l'autonomie, l'initiative et la responsabilité personnelle de l'instituteur;

7) Affirme le droit de l'instituteur d'exercer des fonctions publiques à l'égal de tout autre citoyen et souhaite que disparaisse toute restriction au droit de l'instituteur de prendre une part active à la vie civique et politique.

Conditions de travail

1) Demande qu'une législation appropriée concoure à établir la parité de traitements entre instituteurs et institutrices qui ont des qualifications équivalentes;

2) Demande que, dans la détermination des traitements, les commissions scolaires reconnaissent au personnel enseignant toutes ses années d'expérience;

3) Signale les retards qui se produisent encore souvent en certaines régions dans le paiement des traitements du personnel enseignant et demande, pour y remédier, les modifications nécessaires au mode de distribution des octrois du gouvernement aux commissions scolaires;

4) Exprime ses regrets de voir

la Fédération des commissions scolaires entraver le jeu de la libre négociation en priant les commissions scolaires de recourir à l'arbitrage plutôt que d'accorder à leur personnel enseignant des augmentations de traitement de plus de 10%; le congrès ne croit pas qu'une consigne aussi rigide soit conforme à la diversité des cas.

Les éducateurs face au progrès social

VAL D'OR (D.N.C.) — Dans le cadre de son douzième congrès, la Corporation des Instituteurs et des Institutrices Catholiques du Québec avait invité le Directeur des Relations Extérieures de la CSN, M. Jean-Paul Lefebvre, à présenter une allocution sur la formation sociale et civique de l'homme d'aujourd'hui. Le conférencier traita d'abord de la situation de l'enfant face à la société d'aujourd'hui puis, du rôle des éducateurs en tant que mandataires des parents. Enfin, le représentant de la CSN devait s'exprimer avec beaucoup de franchise sur plusieurs aspects du rôle social des éducateurs. A ce propos, M. Lefebvre déclarait notamment: "Je me suis toujours demandé pourquoi les éducateurs, non seulement les professeurs de l'enseignement primaire et secondaire, mais aussi les professeurs d'université, pourquoi, dis-je, la profession des éducateurs s'était rarement compromise dans des luttes en vue du progrès social. Que l'on songe à la gratuité scolaire, à l'assurance-santé, à l'interdiction des armes nucléaires et à bon nombre d'autres sujets qui ont passionné l'opinion en ces dernières années, il ne me semble pas que les éducateurs aient occupé, en maintes occasions, la place qui leur revenait. Oh! je le sais bien, l'autoritarisme et l'intolérance du pouvoir séculier se sont exercés avec une particulière rigidité sur votre profession. Mais cela est déjà un souvenir du passé. Faisons en sorte que cela le demeure!"

"Dans un autre domaine, qui vous touche encore de plus près je me demande pourquoi, jusqu'à maintenant, les éducateurs eux-mêmes, en tant que groupe organisé, ne semblent pas avoir accepté de faire publiquement l'auto-critique de nos programmes d'en-

seignement, et, dois-je le dire, de nos manuels scolaires. Par ailleurs, devant certaines critiques évidemment exagérées ou mal fondées, on s'attendrait à ce que la profession, ou du moins des éléments représentatifs de la profession formulent une défense nuancée et intelligente de nos institutions et de nos attitudes."

Au cours de son allocution, le Directeur des Relations Extérieures de la CSN commenta également l'attitude des instituteurs syndiqués à l'endroit de l'ensemble du mouvement syndical: "Il me semble qu'en tant que salariés, vous avez beaucoup de problèmes communs avec les travailleurs industriels et les collets blancs qui forment le mouvement syndical et, notamment, la Confédération que j'ai l'honneur de représenter. Par suite de votre formation, vous avez aussi beaucoup à apporter au mouvement syndical. Si je me permets, M. le Président, cette brève allusion à nos intérêts communs c'est que je connais un exemple vivant des possibilités de la collaboration dont je viens de parler. En effet, depuis de nombreuses années, les enseignants français jouent dans le syndicalisme de ce pays, et notamment à la C.F.T.C. un rôle de premier plan. "M. le Président, je vous prie de croire que mes propos actuels dépassent un vague souci de propagande. J'ai le ferme espoir que, dans les années à venir, les syndicats d'instituteurs auront de plus en plus d'occasions d'apporter à l'ensemble du mouvement syndical leur collaboration et d'en recevoir l'appui. A ce propos, il me fait plaisir de mentionner que votre Corporation et la CSN ont convenu de préparer et de présenter conjointement un important mémoire sur les problèmes du travail féminin.

(Suite à la page 2)





L'OPINION DES JEUNES

Les deux pieds sur terre

C'est sa première assemblée syndicale importante, parmi un groupe imposant d'hommes. "Ce n'est pas ma place, je suis une intruse, je ne connais rien, ça ne me regarde pas," se dit-elle.

Et voilà notre gentille travailleuse partie sur un bien mauvais pied dans la vie sociale. Dans sa marche boiteuse, elle n'ira pas très loin.

Une alternative se présente: elle ne revient plus ou elle continue d'assister aux assemblées passivement, ce qui n'est ni suffisant, ni avantageux pour elle et les autres participants.

Soyez rassurés, mes amis, ce n'est pas le but de cet article de faire une nomenclature de ce que le sexe soit disant faible a, à vous reprocher. Ce fut dit dans des textes précédents, mais ce n'est que partie remise si nécessaire.

J'ai toujours cru et je crois encore qu'une bonne mesure de ce que nous mettons sur le compte de notre entourage nous appartient.

Nous pouvons étudier, avec facilité, le comportement de la travailleuse qui nous intéresse ici, c'est-à-dire de celle qui milite dans notre mouvement.

Assemblée de militants

Tout de suite, entendons-nous sur le terme de militant, le petit Larousse dit: celui qui lutte, qui combat. Combien de femmes peuvent se prévaloir de ce nom? Très peu, je pense. Car, pour lutter, il ne suffit pas d'assister aux assemblées, il importe d'y participer en posant des questions, en donnant son avis. Que la travailleuse éprouve de la gêne qui l'empêche de donner son opinion est évident, mais qui pourra surmonter ce malaise si ce n'est elle?

Par son mutisme, elle nuit au groupe, en l'empêchant de s'enrichir, de monter, de poser des actes efficaces. L'homme qui fait de même se mérite aussi ce reproche avec la différence que ses problèmes à lui sont plus connus et qu'il est représenté partout, donc son attitude a moins de conséquences néfastes. La travailleuse ne peut se vanter de tels avantages.

Elle a peur de faire une erreur, seul l'inactif, l'endormi n'en commet pas.

Cela servira pour l'avenir, elle est intelligente, ne fera pas la même erreur deux fois et le groupe à qui elle appartient en profitera aussi.

Poser des questions est nécessaire à l'avancement personnel et collectif, contribue à éclaircir des points obscurs dans l'esprit du groupe, aide à former une opinion valable et justifiée.

Faire admettre ses idées

Il est nettement insuffisant, négatif de se plaindre, de faire des reproches aux voisins si nous ne sommes pas prêtes à mettre de la bonne volonté afin que ça change. Pour se faire admettre comme partenaire, il faut d'abord agir comme telle et non se plier à la fausse idée que, pour plaire, il faut passer pour une idiote.

Pourquoi reprocher à l'homme de voir la femme uniquement à son service, puisqu'elle agit comme s'il était son seigneur et maître. La femme doit cesser de faire des courbettes, de toujours admettre les idées de l'autre sans discussion, de faire la "belle" en enfouissant au plus profond de son être ce qu'elle possède de richesses inconnues, de dons précieux, d'idées, d'intérêt.

Le dialogue suppose le rapport entre au moins deux personnes. Le premier élément est sans doute une disposition foncière à accueillir le point de vue de l'autre et les expériences de l'autre, en vue, non pas d'abord d'aider l'autre ou de lui plaire, mais surtout d'accéder avec lui à un niveau inconnu jusque-là d'approfondissement et de réflexion.

Pour réussir dans la tâche que nous devons tous accomplir, il ne faut surtout pas avoir en tête comme but primordial de faire passer son idée envers et contre tous.

Etre prêts à recevoir la parole des autres, à une discussion amicale, ensuite à aider les autres, est essentiel si nous voulons améliorer nos relations.

Concluons

Nous avons des problèmes, c'est vrai. Se contenter de gémir, pensant les régler, est inadmissible. La solution réside dans notre comportement d'abord et avant tout. Devenir des femmes s'intéressant à la vie des autres dans tous les domaines de l'activité, ainsi nous nous ferons une idée valable, des problèmes, qui pourra être acceptée. Pour y arriver, il faut mettre la gêne de côté avec tout ce qu'elle apporte d'idées préconçues, erronées et désuètes.

Raymonde LORRAIN

Des grévistes... qui travaillent...



Depuis le 4 septembre dernier environ 70 mécaniciens à l'emploi des six principaux garages de la Ville de Joliette sont en grève. Les premières tentatives de ces travailleurs pour faire reconnaître leur droit d'association remontent à 1948. La grève actuelle constitue leur troisième tentative d'organisation. Cette fois, les employés de garages,

membres du Syndicat national des employés de Garages de Joliette, Berthier, L'Assomption et Montcalm, sont bien décidés à vaincre l'opposition patronale. Nos lecteurs se feront une idée de l'attitude rétrograde de ces employeurs par le témoignage de monsieur Amédée Daigle, directeur du Service d'Organisation de la CSN, qui déclarait ces jours derniers: "La mentalité des propriétaires de garages de Joliette date d'avant la guerre 1914. Lors des séances du tribunal d'arbitrage qui a siégé avant le début de la présente grève, l'avocat patronal, Me Hétu, a dit en toutes lettres que ses clients ne voulaient ni syndicat ni convention collective. Le procureur patronal semblait lui-même gêné de devoir faire cet aveu. On le serait à moins."

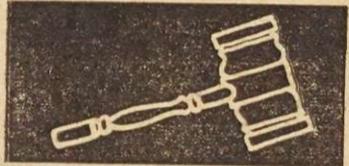
Rappelons que les employés de garage de Joliette gagnent en moyenne \$1.35 l'heure. A l'origine, le syndicat réclamait la parité de salaire avec la Ville de Québec où le salaire moyen est de \$1.95. Manifestant leur esprit de coopération et dans l'espoir d'en arriver à une entente qui puisse

éviter l'arrêt de travail, le Syndicat offrit par la suite d'accepter une échelle de salaires qui situerait la moyenne à un niveau intermédiaire entre la situation existante et les salaires de la Ville de Québec. Les porte-parola des propriétaires de garages ne firent aucune offre, aucune contre-proposition.

Pas de grève contre les automobilistes

Monsieur Noël Lacas, agent d'affaires du Conseil central de Joliette s'est expliqué à notre reporter du geste original posé par les grévistes qui opèrent maintenant des postes de réparation mécanique et même de déboussage: "Nous sommes en grève contre les employeurs, de dire M. Lacas, et non pas contre le public. C'est pour cette raison que les membres du Syndicat se sont pourvus de licences d'affaire et continuent d'être au service des automobilistes afin que ceux-ci n'aient pas à souffrir de l'entêtement des garagistes, entêtement dont ces derniers doivent porter seuls la responsabilité et les conséquences."

CE QUE DIT



LA LOI



La Gestapo à l'hôpital?

Depuis déjà trop longtemps, nous apercevons, sur les terrains et dans les corridors de nos hôpitaux, des individus qui portent un costume spécial. Vous les avez déjà identifiés; il s'agit des employés d'une agence de sécurité américaine "Pinkerton Security Service."

Avons-nous raison d'être fiers de ce service de sécurité à la solde de nos hôpitaux? Une chose est certaine: les employés des hôpitaux concernés en sont exaspérés et le public en général en est embarrassé. Mais pourquoi, donc, avons-nous ces policiers spéciaux appartenant à une agence étrangère si personne en semble satisfait? Détrompons-nous. Le "Pinkerton Security Service," agence américaine dont le bureau principal est à New-York, est certainement "satisfaite" parce que nos hôpitaux québécois sont de "bonnes poires." Un seul exemple, entre bien d'autres, que nous tenons d'une source bien renseignée: Pour un seul hôpital dans la ville de Québec, Pinkerton réalise environ, chaque année, \$42,224 de profit. Le calcul est relativement facile: Pinkerton charge aux hôpitaux \$1.80 l'heure pour chaque homme, alors que ce dernier n'en reçoit que \$1.10.

Un autre groupe qui semble satisfait (et cela n'est pas prouvé), c'est la direction des hôpitaux... mais pourquoi...? Impossible de trouver une explication logique.

Nos employés d'hôpitaux en ont assez de ce système de gestapo

Nous sommes d'accord qu'il doit y avoir une certaine surveillance dans un hôpital. Mais dès qu'on institutionnalise et systématise la surveillance, cela crée un climat très désagréable qui s'apparente beaucoup plus à un régime totalitaire qu'à un régime démocratique.

Il est fort possible que, dans le passé, il se soit glissé quelques erreurs isolées de la part des employés d'hôpitaux; il y en aura encore très probablement dans l'avenir. Mais est-ce que cela justifie une surveillance aussi systématique de la part d'individus costumés ou déguisés, dont la présence n'est nullement nécessaire à la bonne marche d'un hôpital? Certainement pas. Qui peut se vanter d'être parfait en toute chose? Personne. Pas même la direction d'un hôpital en son ensemble.

Un tel système ne peut faire autrement que de créer un climat de méfiance. J'affirme que c'est un affront aux qualités d'honnêteté et de probité qu'on ne peut nier aux employés d'hôpitaux de la province de Québec. Nos syndiqués nous déclarent que "ça travaille mal" avec les Pinkertons sur les talons et qu'ils en ont assez de leur niasserie.

Le régime des Pinkertons est un manque de confiance envers des personnes en autorité.

La présence constante d'une agence de sécurité dans un hôpital est peu flatteuse pour certaines personnes en autorité dans un hôpital.

L'agence constitue, en effet, une double surveillance. On sait que la direction de l'hôpital paye déjà (cela est normal) des chefs de services, des chefs de départements et bien d'autres personnes à pouvoirs délégués, qui, en plus de leurs fonctions régulières, ont également le devoir d'exercer une surveillance normale.

Un hôpital bien organisé n'a pas besoin d'une agence de sécurité en permanence, surtout d'une agence étrangère, pour espionner nos employés. Le terme "espionner" n'est pas trop fort. Je sais pertinemment que les employés de Pinkerton se déguisent facilement en auxiliaire, en garde-malade, etc., afin de mieux épier les employés réguliers... Il n'est pas étonnant qu'ils découvrent bien des pécadilles.

Sommes-nous plus imbéciles que nos voisins?

A date, les Pinkertons ont réussi à s'implanter seulement dans quatre hôpitaux de l'Ontario, tandis que, dans la province de Québec, il y en a déjà dans vingt-deux.

Que fait notre Gouvernement provincial dans tout cela?

Le moins qu'on puisse dire, c'est que le "Pinkerton Security Service" opère dans notre province avec la "bénédiction" de nos dirigeants provinciaux. On sait qu'aucune agence de sécurité ne peut opérer dans la province de Québec sans un permis du Département du Procureur Général. Chaque employé de l'agence doit également obtenir un permis à la même source.

Les Pinkertons créent également un problème humain

Ces agents prennent la place de nos employés réguliers d'hôpitaux qui, par le passé, ont très bien fait ce travail et d'une façon discrète. Ils continuent à le faire où les Pinkerton n'ont pas encore réussi à s'infiltrer. Nos syndiqués qui voient au bon ordre où il est nécessaire d'avoir une personne spécialement désignée, nommément: les terrains de stationnement de l'hôpital, sont loins de gagner \$1.80 l'heure. C'est pourtant ce que paye l'institution à Pinkerton, tandis que l'employé de Pinkerton ne reçoit que \$1.10 l'heure.

Nos syndiqués réguliers d'hôpitaux font 40 heures par semaine, tandis que les Pinkerton font de 50 à 75 heures de travail par semaine; d'où l'exploitation démodée du capital humain.

Qui paye pour cette gestapo inutile?

Chaque contribuable de la province de Québec paye pour les supposés services des Pinkertons, puisque le Service provincial de l'assurance-hospitalisation consent à payer, à même les deniers des contribuables, les salaires des Pinkertons.

Je sais que la Fédération Nationale Catholique des Services, Inc. (C.S.N.), qui groupe les employés syndiqués de nos hôpitaux, proteste énergiquement contre cette situation illogique.

Si nos institutions hospitalières et le Gouvernement ne veulent pas prendre leurs responsabilités en cette matière, il faut que le monde ouvrier et toute la population de la province se réveille et y mette la main. Il est plus que temps avant que cette gangrène se propage et devienne une plaie incurable dans tous nos hôpitaux.

Magella LEMAY, avocat

Pour les fonctionnaires provinciaux, le meilleur remède contre le chômage, le favoritisme et les salaires de famine s'appelle :

UN SYNDICAT

Nos lecteurs seront certainement heureux d'apprendre que les fonctionnaires provinciaux, après une hésitation bien compréhensible pour quiconque a suivi un tant soit peu l'histoire politique en notre province depuis les dix dernières années, semblent maintenant décidés d'adhérer en très grand nombre au syndicat des fonctionnaires provinciaux. Ce groupe de salariés semble donc décidé de ne plus boudier la seule arme capable de le libérer des griffes du patronage et de le sortir aussi de la situation médiocre où il se trouve en comparaison des autres salariés qui accomplissent des fonctions identiques. Nos lecteurs se convaincront que nous ne péchons pas par excès d'enthousiasme en affirmant que le syndicat des fonctionnaires provinciaux connaît actuellement une phase d'expansion remarquable si nous leur rappelons que déjà, deux permanents syndicaux et une secrétaire sont employés à plein temps par le syndicat. Les permanents sont MM. Raymond Fortin, président et Boris Legault, secrétaire général. La secrétaire du bureau de Québec est Mlle Yvette Vachon. La dernière livraison du journal, Le Fonctionnaire Provincial, publié par le syndicat nous apprendait que cet organisme se prépare à demander très bientôt un certificat de reconnaissance syndicale à la Commission des Relations Ouvrières pour couvrir tous les salariés à l'emploi de la régie des alcools.

Le CSN, depuis les tous débuts du syndicat des fonctionnaires provinciaux n'a pas ménagé son appui. Dans notre dernier mémoire au cabinet provincial, nous insistions avec force, nos lecteurs s'en souviendront, pour revendiquer le plein droit d'association en faveur des fonctionnaires. Notre centrale syndicale ne s'est d'ailleurs pas contenté de cette forme de collaboration avec les salariés à l'emploi du gouvernement de la province. La direction de la CSN signait il y a quelques mois une entente de service prévoyant une collaboration très étroite entre les bureaux de la CSN tant à Montréal qu'à Québec et les sections et les officiers du syndicat des fonctionnaires provinciaux. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de présenter à nos lecteurs le texte d'une entrevue que l'une de nos collaboratrices, Mlle Gabrielle Hotte, de l'Association du Personnel Administratif de la CECM, obtenait tout récemment du président du syndicat des fonctionnaires provinciaux, M. Raymond Fortin.



Gabrielle HOTTE.

Q. — Quels sont les principales difficultés rencontrées depuis la fondation de votre syndicat ?

M. Fortin — Les difficultés n'ont pas manqué, citons, entre autres :

a) Chez les militants eux-mêmes — la peur des résultats, peur de poser des gestes positifs surtout s'ils sont contraires à la routine ou aux habitudes du milieu — peur de perdre sa position ou de manquer une promotion — préjugés existants et profondément enracinés chez certains employés — l'opinion du public qui n'est pas toujours favorable pour le fonctionnaire, etc.

b) Pour un grand nombre d'employés de bureau aussi bien que chez nous, plusieurs souffrent d'individualisme. Ceci s'explique assez bien, du fait qu'ils travaillent seuls ou en très petits groupes, ces mêmes fonctionnaires étant en étroite collaboration avec leur patron immédiat. Cette mentalité tend à disparaître, car les membres du syndicat luttent pour faire comprendre à leurs confrères que la valorisation de la fonction publique ne sera possible que lorsque les fonctionnaires eux-mêmes comprendront qu'il leur faut un organisme à l'abri de l'ingérence politique.

Les syndiqués de tous les milieux savent parfaitement que le syndicat seul est capable de faire

comprendre qu'il n'existe pas de classes sociales différentes, mais bien des groupes de travailleurs spécialisés dans un métier ou dans une profession. Pourquoi craindre de perdre sa position quand l'employé accomplit son devoir et travaille honnêtement ? Adhérer au syndicalisme n'est sûrement pas une raison de renvoi ? Alors, d'où vient cette peur ?

c) Plusieurs membres payent leur cotisation depuis un an tandis que d'autres payent depuis deux mois. Si nous voulons que notre mouvement demeure démocratique, sachons respecter la décision de l'employé à savoir quand il adhérera au syndicat. Pour quelques-uns, une rencontre suffit pour les convaincre, d'autres, au contraire, cela nécessite 2, 3 ou 5 rencontres avant de leur faire signer la carte d'entrée.

d) D'autres subissent l'influence de leur surveillant ou de quelques directeurs rattachés à l'administration condamnant ainsi le syndicalisme pour l'ouvrier et davantage pour le fonctionnaire. Bien souvent, il s'agit d'intimidation de la part de certains directeurs vis-à-vis leurs subalternes. Ces patrons, ignorant à peu près tout du syndicalisme, voient diminuer leur prestige ou leur autorité. Heureusement, la majorité des directeurs comprennent l'attitude des travailleurs à vouloir s'unir en syndicat et savent fort bien que tous les avantages de la convention collective leur reviendront directement ou indirectement. Ils sont conscients des problèmes de leur milieu et conscients également qu'ils ont devant eux des adultes toujours soucieux d'accomplir leurs devoirs.

Q. — Lorsqu'un syndicat est en formation, immédiatement je pense à la préparation de la convention collective et aux futures négociations. Dans votre cas, les fonctionnaires peuvent-ils espérer un tel dialogue avec leur employeur, "L'ÉTAT" ?

M. Fortin — Sans répéter ce qui s'est dit antérieurement, disons que, à mon avis, je déclare le droit à la négociation collective pour tous les syndicats, tant pour les fonctionnaires provinciaux que fédéraux. Les fonc-

tionnaires doivent participer avec le gouvernement à l'établissement de structures administratives efficaces éliminant ainsi la plaie inhérente au fonctionnarisme : "le patronage."

En général, les conditions de travail des fonctionnaires, dans les autres provinces du Canada, se comparent favorablement à celles qui sont faites aux travailleurs de l'industrie privée et du commerce. On se demande alors pourquoi les fonctionnaires provinciaux sont dans une situation aussi défavorable ? Il existe plusieurs problèmes dans notre milieu, par exemple :

Les traitements ou salaires — Les fonctionnaires provinciaux sont rémunérés de façon nettement insuffisante si on compare l'échelle des salaires au Québec par rapport aux salaires des fonctionnaires des autres provinces. Cette situation est très anormale et démontre qu'il faut une action énergique pour corriger cet état de choses dans le plus bref délai. (Cf. : Tableau comparatif des salaires.)

Permanence — Un fonctionnaire, même après 3 ou 5 années de service, n'est pas encore reconnu comme un employé permanent. Aucune mesure n'est prévue pour permettre à cet employé de réclamer sa permanence.

Promotion — Règle générale, le fonctionnaire est promu lorsque recommandation en est faite par son chef de service et lorsqu'une vacance se produit, les fonctionnaires n'en sont pas avisés.

Classification et évaluation des tâches — Chez nous, dans certains ministères, il y a des classifications de fonctions. Dans d'autres ministères, ces classifications ne sont pas connues. Comment pouvons-nous alors faire des comparaisons objectives avec les autres corps publics ? Exemple :

ONTARIO	
Echelle de traitement Comptable-vérificateur	\$ 5,750 à \$ 7,200
Chef vérificateur	
Classe I	\$ 7,200 à \$ 8,600
Classe II	\$ 8,600 à \$ 10,000
Classe III	\$ 10,000 à \$ 12,500

QUEBEC	
Echelle de traitement Comptable-vérificateur	\$ 3,900 à \$ 8,500
comprenant 5 classes dont les classes supérieures ne sont jamais accessibles par voie de concours ou par droit d'ancienneté.	

Règlement des griefs — La Commission du Service Civil possède des pouvoirs discrétionnaires, elle n'est pas tenue de rendre une décision si un grief est porté à son attention. En somme, pour un fonctionnaire qui se croit lésé, aucune procédure ni aucun



Le président du Syndicat des Fonctionnaires provinciaux, monsieur Raymond Fortin (à droite sur notre photo) s'entretient avec le secrétaire du Syndicat, monsieur Boris Legault.

tribunal d'arbitrage n'existe pour régler le différend ou le désaccord.

Q. — Auriez-vous des projets futurs ou certains désirs à mentionner ?

M. Fortin — Il est un peu trop tôt pour énumérer les projets de notre syndicat; cependant, je formule trois vœux qui se résument ainsi :

I' — Amplifier le recrutement tant que nous n'aurons pas atteint les 2/3 de l'ensemble proposé, ce qui veut dire une centaine de comités exécutifs locaux.

II — Permettre à chaque membre de s'initier au fonctionnement du syndicat, i.e. procédures d'assemblées, cotisation, convention collective, griefs, etc. Permettre aussi aux officiers de bien connaître leur rôle et leurs charges. Une fois cette initiation syndicale transmise et comprise, favoriser des rencontres avec des professeurs pour traiter des problèmes d'actualité tels que : économie, politique, sociologie et éducation. Ces cours aideront les syndiqués à mieux comprendre leur rôle, à s'exprimer plus facilement en public, à respecter davantage l'opinion des autres membres.

III — Favoriser la collaboration et la participation des membres en nous aidant à faire la propagande auprès des non-syndiqués.

Je souhaite ardemment que les fonctionnaires lisent des livres sur le syndicalisme et les brochures concernant l'éducation syndicale. Après tous ces rensei-

gnements, j'invite chaque syndiqué à faire un examen de conscience pour savoir s'il accomplit pleinement son devoir. Notre syndicat progressera rapidement en autant que chaque membre apportera son entière collaboration; ceci est indispensable jusqu'au jour où nous aurons notre propre convention collective.

ONZIEME SESSION

LE COLLEGE DU TRAVAIL

2 AU 14 DECEMBRE 1962

A cause du Congrès de la CSN qui se tient cette année dans la semaine du 13 octobre, on doit retarder la prochaine session du COLLEGE DU TRAVAIL au 2 décembre.

LE COLLEGE DU TRAVAIL durera donc, encore cette année, deux semaines, mais il présentera un programme double. Un première classe sera destinée, comme d'habitude, à ceux qui ont quelque expérience syndicale et qui veulent se perfectionner en techniques syndicales et en questions économiques et sociales.

Une deuxième classe sera réservée à certains militants qui ont déjà suivi le COLLEGE DU TRAVAIL et qui veulent pousser plus loin leur formation. Avec ce deuxième groupe, on suivra une méthode particulière qui consistera surtout à faire travailler les participants sur des cas qu'ils auront à analyser et au sujet desquels ils devront faire des rapports écrits.

Nous espérons encore recruter autant de participants que par les années passées. Nous croyons surtout que le nouveau programme que nous offrirons permettra, à ceux qui ont suivi le COLLEGE DU TRAVAIL depuis quelques années, de parfaire leur formation selon une technique nouvelle qui leur donnera l'occasion de faire du travail personnel.

Nous demandons AUX COMITES REGIONAUX D'EDUCATION de penser tout de suite au recrutement de ceux qui pourraient bénéficier de cette ONZIEME SESSION DU COLLEGE DU TRAVAIL.

Le Service d'Education de la CSN
Fernand Jolicoeur, directeur,
Roland Martel, dir.-adjoint,
155 est. Boul. Charest, Québec.
1001 St-Denis, Montréal.

TABLEAU COMPARATIF DES SALAIRES

Commis de bureau (homme)			
Province de Québec	4 classes	1700	à 4100
Cité de Montréal	2 classes	2447.49	à 4915.62
Colombie Britannique	3 classes	2916	à 5160
Ontario	3 classes	2900	à 5056
Commis-dactylo			
Province de Québec	3 classes	1800	à 2800
Ontario	2 classes	2400	à 3120
Cité de Montréal	1 classe	2447.49	à 3426.48
Sténographe			
Province de Québec	3 classes	1800	à 3100
Cité de Montréal	1 classe	3548.85	à 4160.73
Ontario		2520	à 3600
Saskatchewan	4 classes	2328	à 4368
Comptable vérificateur (externe)			
Province de Québec	3 classes	3900	à 6500
Cité de Montréal	4 classes	5072.80	à 7989.98
(Finances)			
Saskatchewan	4 classes	4860	à 8400
Travailleurs sociaux (aucune échelle officielle connue)			
Province de Québec	la moyenne serait	4200	à 4700 (?)
Ontario	4 classes	4200	à 7200
Saskatchewan	3 classes	4488	à 7476
Psychologue			
Province de Québec	la moyenne serait	5200	(?)
Saskatchewan	4 classes	4320	à 8748
Ontario	3 classes	5000	à 7800
Préposé à l'entretien (exemple : plombier)			
Province de Québec	la moyenne serait	3100	(?)
Ontario	1 classe	4400	à 4600
Cité de Montréal		4596.80	

Adrien Plourde répond à Réal Caouette

Nos lecteurs se souviennent certainement des élucubrations récentes du leader adjoint du Crédit Social sur le droit de grève, la sécurité syndicale les "réalisations" d'Hitler et de Mussolini... etc. Pour répondre adéquatement à Monsieur Caouette, nous ne saurions mieux faire que de publier le texte de la cinglante réplique servie au chef créditiste par le président du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida. Comme chacun le sait, Monsieur Plourde est également vice-président de la C.S.N. et collaborateur régulier du journal "Le Travail".

Arvida, le 28 août 1962

M. Réal Caouette, M.P.
Chef-adjoint du Crédit Social
Hôtel du Gouvernement,
Ottawa.

Cher monsieur,

Le Devoir du 20 août dernier publiait, en première page, sous la signature de M. Fernand Bourret, quelques-unes de vos opinions sur le syndicalisme.

Les sympathies connues de M. Bourret à l'égard du crédit social, nous permettent de croire qu'il a rapporté honnêtement vos déclarations suivantes que je résume:

Vous déclarez...

A—Vous appuyez les syndicats.

B—Vous combattez la dictature de certains chefs ouvriers.

C—Vous êtes opposé à l'utilisation de l'arme de la grève, parce que la grève constitue un arrêt de la production et nuit à l'abondance des richesses.

D—Que 2,500 membres du Syndicat National de l'Aluminium d'Arvida ont signé une requête endossant la politique du crédit social.

F—Vous êtes opposé au principe de la retenue syndicale à la source.

F—Vous vous êtes prononcé sur la politique provinciale, sur les nationalisations, le bilinguisme, etc., etc.

Comme ces dernières questions ne sont pas du ressort strictement syndical, je ne les commenterai pas.

Vous appuyez, dites-vous, les syndicats. Nous n'en doutons pas, puisque tout le monde appuie les syndicats mais chacun à sa façon.

Les papes par leurs encycliques, les membres de la Chambre du Commerce du Canada par leurs mémoires au gouvernement fédéral appuient les syndicats, mais combien différemment.

Pour être de son temps, il faut dire qu'on appuie les syndicats. Je remarque cependant que vous préférez les syndicats qui ne font pas la grève, ceux qui ne font de retenue syndicale à la source.

Fait assez curieux, vous partagez à cet égard, la même opinion avec les pires employeurs que j'ai rencontrés depuis 17 ans.

Vous vous abusez énormément si vous croyez que les vrais syndicalistes qui ont voté créditiste, sont prêts à vous suivre sur ce terrain.

Je ne suis pas sûr non plus, qu'après vos déclarations, tous désiraient travailler dans votre garage et vous avoir comme employeur.

Quelle dictature?

Vous combattez la dictature de certains chefs ouvriers, dites-vous! Quelle dictature?

Vous prétendez que des syndicalistes ont voté pour votre parti, alors, la dictature des chefs ouvriers n'est pas tellement totalitaire... qu'en pensez-vous M. Caouette?

La dictature, c'est le pouvoir absolu exercé par un seul homme: pourriez-vous m'expliquer pourquoi, ils ont pu voter créditiste sous la prétendue dictature syndicale?

Si de nos membres ont voté pour votre parti, ils ont peut-être appris dans nos syndicats à voter suivant leur opinion et non pas uniquement sur les mots d'ordre de leurs chefs. Vous me suivez toujours, M. Caouette?

Vous semblez avoir beaucoup plus d'autorité sur vos collaborateurs que nous en avons sur nos membres, lorsque vous déclarez à l'avance que votre congrès se prononcera à l'unanimité contre la formation d'un parti créditiste provincial.

Vous coudoyez beaucoup plus la dictature que nous, lorsque publiquement vous avez déclaré que vous vous chargiez de convaincre vos députés de ne pas entrer dans le domaine de la politique provinciale. Pensez-y bien, M. Caouette.

Nos membres auraient-ils plus de liberté que vos députés ou encore auraient-ils plus de latitude à s'exprimer?

Hitler, Mussolini, etc.

Pourquoi étiez-vous si certain de les faire changer d'opinion? D'avoir l'unanimité à votre congrès? Dans l'histoire contemporaine, seuls Hitler, Mussolini et Staline ont pu exercer une telle force de persuasion.

En parlant de dictature, vous inquiétez beaucoup les chefs ouvriers, M. Caouette. Nous avons lu vos déclarations sur Hitler et Mussolini, nous avons aussi lu vos explications sur vos déclarations et vous continuez à nous inquiéter.

Nous savons comment le grand capitalisme a contribué à hisser au pouvoir ces deux scélérats.

Ignorez-vous par quels moyens ces criminels ont résolu les problèmes économiques de leurs pays et le chômage?

Uniquement par la fabrication de chars d'assaut et d'instruments de mort et en donnant gratuitement un uniforme à des millions de chômeurs.

La prospérité de l'Allemagne actuelle vous impressionne moins et elle provient d'une planification économique que vous combattez et d'une étroite collaboration du gouvernement, du travail et du capital.

Vous êtes opposé à l'utilisation de l'arme de la grève parce que la grève constitue un arrêt de la production et nuit à l'abondance des richesses.

Fait étrange, les motifs que vous invoquez sont les mêmes que ceux d'Hitler dans son discours au Reichstag lorsqu'il prohiba le droit de grève aux travailleurs allemands.

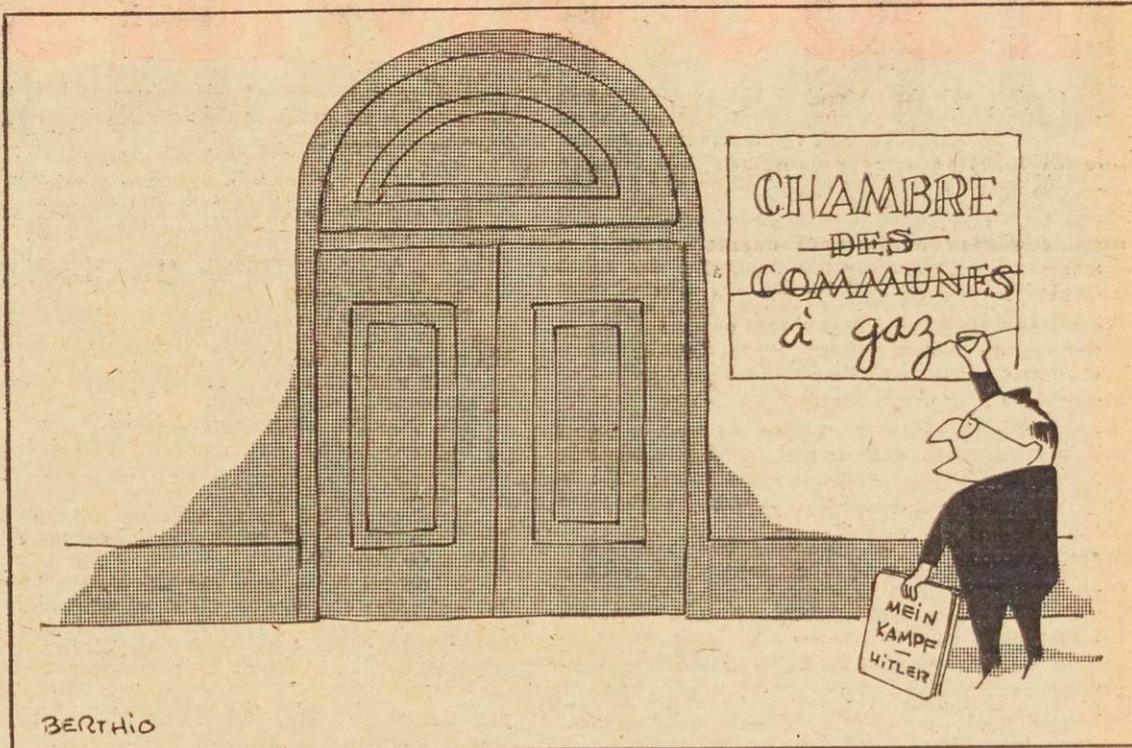
Contre le droit de grève

Vous n'êtes pas le seul, même de nos jours à combattre le droit de grève. La Chambre de Commerce du Canada dans son mémoire au gouvernement fédéral suggère une réglementation qui aboutit au même résultat. Il y a aussi le dictateur Franco d'Espagne qui s'oppose à la grève des mineurs de charbon par les matraques de ses policiers et les bayonnettes de ses soldats.

Les travailleurs n'aiment pas et ne désirent pas la grève, ils en connaissent les sacrifices. C'est la dernière arme qu'ils utilisent, elle est souvent le seul langage que les patrons comprennent.

La production, l'abondance des richesses seraient-elles des objectifs si impératifs qu'il faille sacrifier le droit de grève? Que faites-vous de la liberté des travailleurs? La liberté des employeurs serait-elle souveraine et prépondérante?

Si demain, le pays ou la province se donnait un gouvernement opposé à l'utilisation de l'arme de la grève, croyez-vous réellement M. Caouette que l'Aluminium Company serait aussi généreuse?



Caouette ira-t-il jusque là?

En vous opposant à l'utilisation de l'arme de la grève par les syndiqués vous démontrez que vous ignorez l'histoire syndicale ou que vous vivez au pays des chimères.

M. Caouette ignore beaucoup de choses

Avez-vous vérifié les statistiques avant d'accuser la grève des torts faits à la production et l'abondance des richesses?

Savez-vous que sur une période de cinq ans, un travailleur et demi sur cent, en moyenne, a été affecté à un arrêt de travail?

Etes-vous au courant que l'exercice du droit de grève a causé en moyenne une perte de production de deux heures et trois minutes par travailleurs, par année?

La production de deux heures et trois minutes vaut-elle la peine de sacrifier les syndicats libres qui ne peuvent vivre ni sous le fascisme, ni sous le communisme.

De toutes les causes de l'absentéisme aux usines, c'est la grève qui détient le plus bas indice.

Les statistiques révèlent qu'en moyenne depuis cinq ans, les salaires de ceux qui ont droit à la grève ont augmenté de 19.6% alors que ceux qui n'y ont pas droit n'ont reçu que 14.4%

Que suggérez-vous pour remplacer le droit de grève? L'arbitrage obligatoire avec sentence exécutoire?

Précisément, ceux qui n'ont pas droit à la grève ont présentement cette formule et les arbitres n'ont même pas été capables de maintenir le différentiel qui s'est accentué de 5.2%.

Vraiment, M. Caouette, vous ne croyez plus aux conséquences du péché originel chez les employeurs pour vous imaginer que sous un régime créditiste, les employeurs auront la sagesse sans la crainte.

Nous connaissons trop nos membres pour qu'ils s'en remettent exclusivement en la bonté de la compagnie pour revendiquer leurs droits.

Vous affirmez dans votre déclaration que 2,500 membres du Syndicat National des Employés de l'Aluminium d'Arvida ont endossé par une requête, la politique du crédit social.

Vous n'avez pas vu la requête ou vous mentez, M. Caouette.

La requête ne parle pas un mot du crédit social, ni même de ses théories. Elle demande une assemblée alléguant que le président général de la C.S.N.

a violé la constitution lors de la dernière campagne électorale et ajoutant que le président du syndicat d'Arvida et les délégués au congrès de la Fédération de la Métallurgie n'auraient pas dû appuyer le confrère Marchand.

Vous déclaration est donc fautive. Comment se fait-il M. Caouette que vous puissiez affirmer que 2,500 membres ont signé une requête alors que le Syndicat n'a reçu que 58 signatures? Nous ne nions pas vos chiffres, mais nous trouvons étrange que vous soyez si bien informé; jamais un parti politique a eu autant de sollicitude à notre égard.

Enfin, M. Caouette, vous êtes opposé à la retenue syndicale à la source sous le prétexte que la perception de main à main favorise le contact entre la direction et les membres.

En théorie, vous avez raison, en pratique, vous planez sur un monde de rêves. Les frais de négociations, d'application de convention, les salaires des employés de bureau, le remboursement du salaire perdu par les représentants syndicaux lorsqu'ils s'occupent de questions syndicales, le loyer, le téléphone, etc... ne sont pas des théories mais des réalités.

Plusieurs raisons rendent la perception syndicale de main à main presque impossible; comme l'interdiction de percevoir la cotisation syndicale sur les lieux de travail, la dispersion de nos membres dans les grandes villes ou même dans des villes différentes, les équipes rotatives.

L'expérience nous démontre que sans la retenue syndicale à la source, les syndicats vivent et ne peuvent remplir adéquatement leur rôle.

Le passé nous a enseigné que sans la perception syndicale à la source, à cause des difficultés que je viens de signaler, seuls

les plus militants supportent tout le fardeau des charges financières du Syndicat. S'il en était ainsi, la cotisation syndicale à Arvida s'élèverait facilement à au-delà de \$7.50 par mois, pour les mêmes services.

Vous voulez des syndicats de boutique

Vous êtes en résumé contre le droit de grève, contre la retenue syndicale à la source, vous voulez des syndicats avec les dents et les griffes coupées. C'est la caractéristique des syndicats de boutique.

Que proposez-vous de couper aux employeurs? Ils ne semblent pas tellement vous préoccuper. Ils ne font pas souvent l'objet de vos critiques.

Croyez-moi, M. Caouette, vos confrères-employeurs ont aussi des défauts et si un jour, vous devenez premier ministre, ou "Führer", nous vous en prions, laissez-nous nos dents et nos griffes, votre grâce ne leur suffira pas.

Laissez donc, M. Caouette, aux syndicalistes leurs problèmes, vous ne pouvez être supérieur en toute chose. Vous prenez trop de risques, entourez-vous de conseillers; les chefs de parti font tout ça, autrement, vous serez obligé de ravalier continuellement la moitié de ce que vous direz.

Excusez la longueur de cette lettre, si vous n'aviez pas mêlé mon syndicat à votre salade, je me serais probablement tu. Vos théories sur le syndicalisme m'ont fait bondir hors de moi-même et j'ai essayé de défendre ce que je préconise depuis bientôt 17 ans.

Bien à vous,

Adrien PLOURDE,
président du
Syndicat National
des employés de
l'Aluminium d'Arvida, Inc.



ASSURANCE-GROUPE

MALADIE ACCIDENT
VIE SALAIRE ETC.

LES SERVICES DE SANTÉ DU QUÉBEC
MUTUELLE D'ASSURANCE-GROUPE

Il y a grève, à Shawinigan Chemicals, parce que

1500 ouvriers ont refusé de se constituer esclaves!

C'est le soir du 16 août, à l'heure où d'autres se répandent dans la rue, une bonne soirée en perspective. La porte vient de se refermer, isolant une vingtaine d'hommes dans une vaste salle de l'hôtel de ville, les séparant de la vie qui grouille au dehors. La salle est froide, officielle. Au milieu, une table rectangulaire immense, entourée de fauteuils occupés par les représentants patronaux et syndicaux. Une lumière sèche descend des tubes néon suspendus au plafond. Seize ou dix-sept délégués ou représentants syndicaux, trois représentants patronaux, les négociateurs patronaux ont la tête un peu basse. Le silence règne. Tout le monde est sérieux, mais les délégués syndicaux ont dans le regard et l'attitude une sorte de calme assurance qui indiquerait à n'importe quel observateur placé là qu'ils sont prêts à proposer quelque chose et à faire face à toute situation qu'entraînera la réponse de la compagnie. En définitive, c'est la compagnie qui décidera s'il y a grève ou non; tout dépendra de sa réponse.

Le négociateur du syndicat prend la parole. Le moment est particulièrement décisif. L'homme parle posément, choisissant soigneusement ses mots, pour être parfaitement compris. C'est un ultimatum de grève.

Il n'y a encore rien de réglé, explique-t-il, sauf deux ou trois points secondaires. Sur tous les points d'importance, la compagnie a refusé l'essentiel. Cela dure depuis six mois. Cela ne peut continuer. Pour poursuivre les négociations, il faut absolument que la compagnie règle à la satisfaction du syndicat une des questions majeures. Le négociateur en énumère quatre: les tâches, l'ancienneté, la classification des normes de métier, le problème de la sécurité d'emploi.

La compagnie a le choix: n'importe laquelle de ces questions. Après quoi les négociations pourront reprendre sur les autres.

La Compagnie demande qu'on se retire. Ses représentants délibèrent dix minutes. Ils rappellent soudain les syndiqués. La Compagnie refuse. C'est la grève!

Ainsi ont commencé, pendant la nuit du 16 au 17 août, les débrayages des ouvriers, l'arrêt de la machinerie, la baisse graduelle des feux. Tout s'est déroulé dans un ordre parfait. Tout était prévu: chaque déposé du syndicat était au poste et l'arrêt de ces immenses usines de produits chimiques, chose délicate, a pu se faire sans dommage, sans explosion, sans bris d'appareils, comme on fermerait la boutique du coin... Consciencieusement. Avec économie. Dans l'ordre. D'une manière tellement responsable qu'on se demande ce que viennent faire... les contremaîtres en temps de production!...

Mais pourquoi la grève? Pourquoi ces quatorze ou quinze cents hommes ont-ils choisi eux-mêmes, à 93,5%, d'autoriser le déclenchement de la grève? Un certain public ne le sait pas, et ne veut pas le savoir, ce qui ne l'empêche pas d'émettre parfois les opinions les plus sottes...

Nous allons vous l'expliquer, pourquoi...

Ce n'est pas, en réalité, très compliqué. Essayons ensemble d'y voir clair. Si des centaines d'hommes, pères de famille pour la plupart, déci-

dent de se mettre en grève pour une période indéterminée, il doit tout de même y avoir de bonnes raisons, n'est-ce pas?

Il y a grève parce que les ouvriers ont voulu protéger leur santé, leurs droits d'ancienneté, leur droit à un classement juste et, aussi, se protéger contre le chômage dont les menace l'employeur. Voilà les principales raisons.

Ce n'est pas une grève pour le salaire: en six mois de négociation, l'augmentation des salaires n'a même pas été discutée!

C'est une grève pour protéger la personne et la personnalité de l'ouvrier.

Représentez-vous un employeur, affamé de profits toujours plus grands, qui a résolu, pour épargner toujours plus d'argent:

1) d'augmenter les tâches, sans contrôle! — Où s'arrêtera-t-il? L'employeur imposera-t-il des tâches de cheval?

2) de décider — sans contrôle — quelles sont les exigences de chaque tâche et d'accorder ou retirer les emplois selon ces exigences! — Qui pourrait être sûr, à ce régime, de conserver son poste actuel, ou d'obtenir un poste convoité?

3) de classer — sans contrôle — les hommes de métier! Quel homme de métier voudrait que le syndicat n'ait rien à y voir?

4) de bouleverser les droits d'ancienneté au point de faire prédominer l'expérience d'un emploi sur l'ancienneté! — Quel ouvrier voudrait qu'en avançant en âge, 40, 45, 50 ans d'âge, il retombe ainsi dans les emplois les moins bien rémunérés et peut-être dans la rue?...

5) d'ouvrir une usine dans une autre ville et de congédier, à Shawinigan, quelque 250 hommes, par suite de la production qui sera faite dans cette autre ville! — Quel ouvrier ne voudrait pas alors avoir le droit d'aller travailler dans cette autre usine plutôt que de se retrouver dans la rue?... La compagnie refuse ce droit.

Or, cette compagnie, c'est la Shawinigan Chemicals!

La compagnie voulant garder dans ses seules mains le droit de décider et d'imposer ses décisions en des matières vitales, les ouvriers, s'ils avaient accepté le contrat proposé par la compagnie, se mettaient pieds et poings liés au pouvoir de celle-ci.

Quel homme raisonnable, cultivateur, professionnel, commerçant, bourgeois, consentirait à se mettre au pouvoir d'un autre homme?

Il y a grève parce que l'ouvrier AUSSI est un homme raisonnable!...

Il y a grève parce que la compagnie a voulu prendre systématiquement le pouvoir de tout régenter à sa fantaisie, dans plusieurs domaines importants, et a refusé de reconnaître au syndicat le droit de défendre les ouvriers dans ces domaines...

Il y a grève parce que les conditions de travail sont encore plus importantes que les salaires et que la compagnie veut que les ouvriers ne défendent pas leurs conditions de travail.

C'est pourquoi cette grève NE PEUT SE TERMINER QUE PAR UNE SOLIDE VICTOIRE SYNDICALE!



Négligences de la compagnie au risque de la vie d'une centaine de ses employés

Sans que la direction de la Shawinigan Chemicals en semble alarmée outre mesure, au moins une centaine de ses employés, attachés à l'opération des fours où se fabrique le carbure, travaillent dans des conditions telles qu'ils risquent en tout temps d'être brûlés vifs.

Quelqu'un du groupe d'une quinzaine d'employés qui informait le reporter du "Travail"

d'une situation aussi scandaleuse a accusé la direction de l'usine de négligence criminelle en se préoccupant si peu de la sécurité des hommes aux fournaies.

Une mort qui n'a pas servi de leçon

Il y a deux ou trois ans, un jeune homme de 28 ans, Germain Lemay, était brûlé à mort à la suite de l'explosion du four numéro 3. Vers les 4 heures du matin, le jour de l'explosion, les quatre hommes occupés à surveiller les opérations du four s'aperçurent d'un défaut dans le fonctionnement. Immédiatement, le chef d'équipe a fait rapport au contremaître des dangers que représentait un four défectueux. Vers 11 heures de l'avant-midi, l'employé Jean-Paul Bellemare a lui-même prévenu le surintendant Edmond Casabon que le danger existait toujours et que rien n'avait encore été fait. Il a alors été décidé de n'arrêter la fournaise qu'après la coulée de 1 h. 20, afin de réduire au minimum la perte de production et de ne pas être tenu de payer du temps supplémentaire aux préposés à l'entretien en les obligeant à travailler durant l'heure du dîner. A midi et trois (12 h. 03), le four explosait, tuant Germain Lemay et infligeant de graves blessures à MM. Bellemare et Marcotte.

Cette victime, après tant d'autres qui furent brûlées (on peut citer les noms d'une quinzaine d'entre eux blessés au cours des dernières années) n'a même pas servi de leçon. Vers la même époque, deux employés étaient brûlés à la suite d'une explosion survenue une semaine après que les dirigeants de l'usine furent avertis d'une défectuosité dans le four.

tion, c'est des profits. Mais la vie des employés...

Il serait long d'énumérer les pièces de matériel qui devraient être réparées ou remplacées, dangereuses dans leur condition actuelle, et qui ne le sont pas parce que, prétexte la direction de l'usine et M. Jim Alexander installé là depuis deux ans, "on manque d'hommes." Pourtant, depuis deux ans, l'équipe d'entretien a été réduite de près du tiers: une économie qui augmente les profits...

Les rails sur lesquels voyagent les chariots de 15.000 livres transportant environ 5.000 livres de minéral en fusion chauffé à quelque 25.000 degrés Fahrenheit sont si peu entretenus qu'il arrive souvent que les chariots déraillent, renversent leur cargaison de feu dans le groupe d'employés qui s'affairent autour. Les accidents ont été nombreux le long des rails. Ainsi, un employé dont les vêtements avaient pris feu a dû être déshabillé complètement par ses confrères. Un chariot s'était renversé. L'employé dut passer quelque temps à l'hôpital.

Les ventilateurs insuffisants pour retirer l'air chaud devraient être remplacés. Le monoxyde de carbone dégagé des fours, réputé pour attaquer les globules rouges dans le sang, cause souvent l'asphyxie d'un employé qui en a respiré trop longtemps parce que les ventilateurs sont insuffisants. Il y a aussi les rubans et les "cranks"... Toutes les améliorations réclamées par les employés pour prévenir les accidents sont promises par la direction, mais semblent laissées en plan dans une quelconque filière de l'administration.

Les demandes syndicales

Le Comité de négociations a proposé une nouvelle clause dans la convention collective, elle aussi rejetée par la compagnie: "Qu'un employé soit autorisé à dépasser un ordre lorsque celui-ci met en danger la vie d'un employé." Les employés ont suggéré plusieurs moyens efficaces de diminuer les risques d'accident. Rappelons, entre autres, la possibilité de désigner un inspecteur des fours chargé de prévenir les défectuosités ainsi que l'autorisation au responsable des fournaies (head man) d'interrompre la production lorsque survient un danger.

Claude PICHE

Les prétextes à la négligence

La plupart des explosions sont dues à la crevaison d'un tuyau d'eau dans le four. L'eau mise en contact avec la matière portée en fusion à quelque 25.000 degrés Fahrenheit déclenche l'explosion. Il serait normal, disent les employés de l'équipe des fournaies, que le four soit fermé aussitôt qu'on décelé une défectuosité. Mais fermer le four cause une perte de production (une vingtaine de minutes) et la produc-

Pauvre petite Shawinigan Chemicals!...

- En 1961, plus de 2 millions de profits nets, après impôt, bien que le tiers de son capital à cause de son projet de construction de Varennes, soit immobilisé!...
- Des profits nets de 2 1/2 fois plus élevés qu'avant le dernier contrat!
- Une entreprise qui, ayant un actif d'environ 50 millions, est en train de s'agrandir (à Varennes) par une usine de 20 millions!
- 13% de profits nets de plus en 1961 qu'en 1960!
- Un rendement, déjà élevé, qui grimpera en flèche dès l'achèvement de l'usine de Varennes (usine automatisée).
- Une entreprise qui a fait constamment des affaires d'or...

Elle fait vraiment pitié!...

...Tout comme sa belle-mère, la Shawinigan Water & Power, (qui est aussi la belle-mère de toute la province): une belle-mère qui a réalisé l'an dernier 14 millions de profits nets! Une vieille riche!

À la Shawinigan Chemicals, le syndicalisme est défié!

La grève de Shawinigan Chemicals a été délibérément provoquée par la compagnie; il n'y a pas le moindre doute là-dessus. A aucun moment les négociateurs syndicaux ne se sont trouvés dans la situation d'avoir à choisir entre le débrayage et un ensemble de propositions patronales même plus ou moins acceptables. La situation, jusqu'à la dernière minute, a toujours été particulièrement nette: l'employeur ne consentait à régler aucune des grandes questions disputées. Le blocage était presque total; sur presque tous les points mineurs aussi, la compagnie refusait de donner satisfaction aux travailleurs. Dans ces conditions, il n'y avait pas moyen de ne pas faire la grève et la compagnie le savait. Elle évitait même de s'approcher d'un règlement.

La Compagnie veut décider seule

On ne s'étonnera donc point de ce que cacheait une attitude aussi tranchée. Par elle obstination ne pouvait avoir d'autre but qu'une agression de grand style contre des libertés ouvrières fondamentales. De fait — on s'en rendra compte en lisant les articles ci-contre — ce que la compagnie a exigé du syndicat, c'est qu'il place sous l'autorité exclusive et souveraine de l'employeur différents domaines où l'ouvrier ne peut absolument pas se passer du pouvoir d'intervenir du syndicat et du recours à un arbitre vraiment impartial: charges de travail, description des tâches, définition des exigences des emplois, classification des hommes de métier, etc.

Shawinigan Chemicals, malgré les détours et les phrases qu'elle emploie, désire exactement nier ces droits. Autant dire qu'elle cherche à soustraire ces domaines à la négociation collective. Or, ceux-ci concernent immédiatement les conditions de travail.

Le sens profond de cette grève

Le sens de cette grève est donc clair: les ouvriers se battent pour imposer le principe de la négociation collective à l'employeur dans des domaines où ce principe est vital. Ils ne veulent pas que la compagnie décide à elle seule une foule de conditions de travail, car il est évident qu'ils seraient les victimes de l'arbitraire patronal s'il en était ainsi. Le salaire n'est pas suffisant quand on laisse à l'employeur le pouvoir de faire crever les ouvriers sous l'effort, ou quand on le laisse jouer à sa guise dans la définition des

exigences requises pour une tâche donnée, ou quand on le laisse sans contrôle distribuer ou empêcher les promotions chez les hommes de métier, ou qu'on lui abandonne le droit d'exposer à volonté les travailleurs à des dangers (il s'agit d'une industrie chimique) qui peuvent être évités, etc. L'employeur veut régner en maître sur tout cela. C'est regrettable pour les aristocrates de la piastre qui ont décidé, derrière le rideau d'argent, en fumant un bon cigare, qu'ils disposeraient des hommes comme des machines, mais les usines recommenceront à tourner quand ils auront abandonné cette prétention.

Quand on a décidé de provoquer la grève, autant s'attaquer à tout, a pensé l'employeur. Celui-ci s'est donc attaqué aussi radicalement aux droits d'ancienneté, renversant l'ordre selon lequel un ouvrier pouvait aspirer aux emplois: il fait passer l'expérience de l'emploi avant l'ancienneté, c'est-à-dire qu'il détruit les garanties que l'ancienneté donnait. En outre, dans un autre domaine, il avoue que la création de sa future usine de Varennes fera 250 chômeurs de plus à Shawinigan par les mises à pied que la production là-bas provoquera ici, mais il refuse même de discuter le placement de ses ouvriers de Shawinigan dans cette usine de Varennes. Il s'est enrichi par le travail de ses ouvriers de Shawinigan, mais il les laisse tomber dès qu'il déménage partiellement à Varennes. Il n'y aura de contrat que lorsqu'il ces problèmes aussi seront réglés.

Des principes de base en jeu

Cette grève est d'une importance extrême pour tout le mouvement ouvrier. Le grand patronat de la province et du pays en surveillance de près les péripéties. A Shawinigan se déroule actuellement une lutte dont la signification ne fait pas de doute: c'est la finance qui fait effort pour refouler le syndicalisme, selon les vœux et les directives rétrogrades de la Chambre de Commerce du Canada. Peine perdue, car les travailleurs ne lâcheront pas. Ils sont d'emblée derrière les négociateurs et leur donnent toute la force dont ils ont besoin. "Give us the tools and we will do the job", disait Churchill. La résistance des travailleurs, c'est là l'outil qu'ils ne ménagent pas. Cette résistance sera totale. La bataille sera gagnée.

"LE TRAVAIL"

CHRONIQUE D'UNE GREVE

• La Shawinigan Chemicals consent à ce que ses employés en grève continuent à être protégés par leur police d'assurance, à condition que les grévistes continuent à payer leur part des primes. Le syndicat, conscient de la surcharge financière qu'occasionne pour les grévistes le montant des primes à payer, offre à la compagnie de payer le montant global des primes quitte ensuite à cotiser chez les syndiqués le montant du prêt consenti. Mais c'est là un moyen trop simple pour la compagnie qui tient, semble-t-il à compliquer les choses. Le syndicat devra donc avancer à chacun des grévistes le montant de la prime mensuelle et faire signer par chacun une reconnaissance de dette pour chaque montant...

• Le ministre du Travail, M. René Hamel, a demandé au comité de négociation syndical de lui faire parvenir la liste des points majeurs en litige. Le comité l'a fait.

• Répondant aux manifestations de bonne foi que la compagnie étalent dans les journaux locaux, le président du syndicat de la Shawinigan Chemicals, M. Henri-Paul Huard, a déclaré: "J'ai rarement vu une compagnie se laisser aller à la grève parce que les travailleurs refusaient des bénéfices..."

• Le président Huard a lancé l'avertissement: "Le syndicat n'a pas l'intention de mêler la politique à la question. Si la compagnie le fait, elle le fera seule..."

• Une observation optimiste d'un gréviste sur la ligne de piquetage: "Attendez que les stocks de carbure soient épuisés et que les moulins à papier se mettent à presser la compagnie de leurs demandes... On va peut-être alors commencer à s'adoucir dans les négociations..."

• "Il faut écarter, dit le comité de négociation du syndicat, comme non-fondé, illisibilité, opportuniste, intéressé et fondamentalement faux le plaidoyer de la Shawinigan Chemicals publié dans les journaux..."

• Les grévistes sur les lignes de piquetage: "On est prêts à tenir jusqu'au bout!"

All quiet on the western front...

Le débrayage s'est fait dans le calme. La grève se fait dans le calme. Les gars sont calmes. Ça va bien!

Le syndicat a son propre service d'ordre. Il fonctionne si bien et les gars sont si disciplinés que la ville a retiré complètement ses constables...

Il n'y a pas de production. Il n'y a pas de scabs. Les contremaîtres et les employés de bureau entrent à l'ouvrage. Leur ouvrage consiste à bailler aux corneilles... A taux régulier!

Dix postes de piquetage. On joue aux cartes. On a remplacé les vapeurs de mercure par le bon air frais du matin. Le soleil remplace le feu des fournaies. La liberté remplace les têtes de platine. La bonne humeur remplace l'humeur massacrante des "bosses". La discipline syndicale remplace la discipline militaire. Et le bonheur remplace l'argent!...

Le dispositif de la grève est en place. Tous les comités fonctionnent à merveille. Une véritable armée de responsables. Chacun fait son boulot, avec exactitude, proprement, sans contremaître, dans la liberté, dans l'enthousiasme, dans la fraternité!

A vendre, pas cher, tout un bric-à-brac inutile et coûteux: têtes de platines, beaucoup de carbure (gaspillé), un général manqué, un conseil d'administration découragé!

QUELQUES - UNS DES OBJECTIFS SYNDICAUX

- Le Syndicat propose, entre autres choses:
1. FARDEAU DES TACHES — L'arbitrage scientifique des quantités de travail, pour éviter la surcharge.
 2. DESCRIPTIONS ET EXIGENCES DE TACHES — La discussion patronale-syndicale et l'arbitrage scientifique en cas de désaccord.
 3. CLASSIFICATION DES HOMMES DE METIER — L'élaboration bi-partite d'un manuel de classification et l'application conjointe de ce manuel, avec droit à l'arbitrage.
 4. ANCIENNETE — Fondamentalement, la même clause qu'à la dernière convention avec certaines modifications et en mentionnant diverses pratiques passées, notamment l'entraînement en cas de déplacement.
 5. CORRECTIF AU CHOMAGE — Préférence d'embauchage à la future usine de Varennes, temps supplémentaire à taux double, vacances accrues, pension facultative à 60 ans, etc.
 6. PROCEDURE DE GRIEFS ET D'ARBITRAGE — Tout grief arbitral.
 7. CALENDRIERS DE TRAVAIL — Qu'aucun employé ne puisse être changé de calendrier de travail sauf le cas de réduction de main-d'oeuvre.
 8. MESURES SPECIALES — Pour protéger la sécurité physique au travail et pour sauvegarder les droits des employés malades.
 9. DEMANDES D'ORDRE ECONOMIQUE — Salaire de base porté de \$2.11 à \$2.21 et de \$2.67 à \$3.01; améliorations au plan de prestations supplémentaires de chômage; améliorations à l'assurance; primes augmentées; un congé additionnel.

DERNIERE HEURE

Au moment d'aller sous presse, on nous apprend que les négociations entre la compagnie Shawinigan Chemicals et le syndicat des travailleurs en produits chimiques ont repris mardi, le 11 septembre à 2 heures p.m., en présence du représentant du Ministère du travail, Monsieur Gaëtan Charbonneau. A cette première séance de négociations, la compagnie a demandé à renégocier même les points où il y avait eu accord avant la grève. On peut se demander ce que vaut la parole de Shawinigan Chemicals si ses représentants ne veulent plus reconnaître aujourd'hui ce qu'ils acceptaient hier?



La victoire nous attend à Sorel

QUI EST Q.I.T.

La grève du Syndicat des ouvriers du fer et du titane dure depuis le 28 août, à Sorel. Encore une fois, les syndiqués sont en butte à des patrons qui leur refusent le droit d'exister, le droit de réclamer le respect de leur individualité.

Le conflit entre Québec Iron & Titanium et le syndicat n'est pas seulement un conflit classique d'intérêt — réclamation de salaire, de bénéfices marginaux — c'est aussi ce qu'on pourrait appeler un conflit de base.

Bien qu'il existe depuis plus de 10 ans, le syndicat recommence une lutte pour faire reconnaître son droit d'exister et de négocier les conditions de travail de ses membres.

Jusqu'à maintenant, la compagnie n'a fait que tolérer l'existence du syndicat et a tenté par tous les moyens de minimiser son action et son importance — violation des contrats de travail, provocation, mépris à l'égard des ouvriers syndiqués.

Un tel conflit nous fait toucher du doigt, une fois de plus, l'antagonisme profond qui sépare les travailleurs des forces de l'argent et de ceux qui en possèdent le contrôle.

Alors qu'on s'était tout juste donné la peine de négocier, avant même que la grève soit déclarée, les représentants de la compagnie se préoccupaient de ce qui adviendrait de la machinerie pendant un arrêt de travail. Que 1,000 ouvriers et leurs familles souffrent, cela n'avait pas d'importance, mais que l'on perde de l'argent parce que des machines se détérioreraient, cela était intolérable pour la compagnie!

Il n'y a qu'une réponse à cette attitude, qu'une solution: un syndicalisme fort, agressif et déterminé à obtenir justice pour ses membres.

La Confédération des syndicats nationaux a su répondre aux patrons récalcitrants à Beauharnois, à Chapais, à Sherbrooke dans la construction, dans le vêtement, dans l'industrie de la chaussure, à Asbestos et à Arvida (même si, parmi elles, se trouvaient des compagnies américaines).

A Sorel, j'en suis persuadé, la victoire nous attend, non seulement parce que la CSN appuie les syndiqués, mais aussi et surtout parce que tous les membres du syndicat sont déterminés à lutter jusqu'au bout pour gagner leur cause et obtenir ce qu'ils réclament.

Jean-Paul COULOMBE, conseiller technique et directeur régional, à Sorel.



M. Fernand Joly, président du Syndicat des ouvriers du fer et du titane de Sorel en compagnie de M. Jean-Paul Coulombe, directeur régional à Sorel et de Mme Claude Pélouquin, présidente du comité féminin.

La compagnie Québec Iron & Titanium est une filiale de deux compagnies américaines, la Kennecott Copper et la New Jersey Zinc. Elle produit du fer en gueuse et de la scorie de titane. Ce dernier produit est utilisé dans la fabrication de la peinture. L'affinerie de Sorel compte huit hauts fourneaux électriques et son produit est connu sous le nom de soremétal. Elle est approvisionnée par sa mine située au lac Allard, 50 milles au nord de Havre Saint-Pierre, sur la côte du Saint-Laurent. Ses principaux marchés sont en Europe. Elle est établie dans la région de Sorel depuis 1950 et produit normalement depuis une dizaine d'années.

Le salaire de base est de \$1.66 pour les ouvriers payés à l'heure, ceux payés au mois gagnent, en débutant, \$45 par semaine. La semaine de travail des employés de l'usine est de 42 heures.

Une grève réfléchie et inévitable



LES FEMMES APPUIENT LEURS MARIS — A peine quelques jours après la déclaration de la grève, près de 300 épouses de grévistes venaient, en compagnie de leurs enfants, renforcer les lignes de piquetage et démontrer à la compagnie qu'elles étaient prêtes à se battre avec leur époux pour obtenir justice.

Les syndiqués de Q.I.T. veulent des conditions de travail

Les syndiqués de Québec Iron & Titanium réclament une augmentation de salaire de 29 cents l'heure; le droit de discuter les décisions de la compagnie concernant leurs conditions de travail; l'interdiction des sous-contrats, ou contrats à forfait, pour tous travaux régis par la convention de travail et normalement exécutés par des employés de Q.I.T. faisant partie de la juridiction du syndicat; la formule Rand; un contrat semblable pour les employés de bureau et ceux de l'usine; le droit d'administrer leur plan d'assurance-maladie; un fonds de pension; une prime pour le travail du dimanche; le droit de soumettre à la procédure de grief tout changement survenant dans le contenu d'une tâche ou la modification de la tâche elle-même; le syndicat rejette également une demande de la compagnie visant à rendre légalement responsable le syndicat de tout dommage encouru par la compagnie à la suite d'actes présumés illégaux d'un de ses membres. De plus, la compagnie voulait que le syndicat accepte de ne pas recourir à la procédure de grief dans ces cas-là. Inutile de dire que le syndicat a refusé cette demande patronale.

"Des demandes raisonnables"

MARCEL PEPIN
secrétaire général de la CSN

"Les demandes syndicales sont très raisonnables et ne sortent pas des cadres existants," déclarait M. Marcel Pepin, secrétaire de la CSN, peu de temps avant la déclaration de la grève, au cours d'une causerie radiophonique sur les ondes sorelloises. Se-

lon M. Pepin, qui a négocié plusieurs des contrats de travail du syndicat, les mauvaises relations entre la compagnie et le syndicat sont une des causes importantes du conflit.

M. Ted Payne, vice-président de la Fédération de la métallurgie, à laquelle le syndicat est affilié, qui a participé à plusieurs séances de négociations, a lui aussi noté ce manque de collaboration et de bonne volonté de la part de la compagnie. "La compagnie n'a jamais accepté le syndicat, elle ne fait que le tolérer," avait-il dit.



La grève du Syndicat des ouvriers du fer et du titane n'est pas faite sur un coup de tête. Les négociations se sont poursuivies depuis le début de juin jusqu'à la fin du mois d'août et même, le syndicat a accepté de prolonger d'une semaine le mandat du tribunal d'arbitrage, afin justement de ne négliger aucun effort pour en arriver à une entente.

A aucun moment la compagnie a-t-elle vraiment négocié. Elle n'a offert aucun compromis, n'a soumis aucune formule de règlement. Tout au long des négociations elle s'est contentée de refuser les demandes du syndicat, pour ne proposer qu'à la toute fin, une augmentation moyenne de salaire de 15 cents et le renouvellement de la convention précédente sans y changer un seul mot.

Régime de mépris

Depuis deux ans, soit pendant la durée du dernier contrat, les ouvriers ont été soumis à toutes sortes de vexations — violation du contrat, attitude méprisante des membres du personnel de cadre de la compagnie, etc... — les relations humaines dans l'entreprise ont été particulièrement tendues et agressives et ont rendu l'atmosphère pratiquement irrespirable pendant tout ce temps.

Les griefs ont été extrêmement nombreux et la plupart ont dû être portés en conciliation. La compagnie ne semblait pas intéressée à donner aucune autorité à ses contremaîtres ou représentants et elle-même ne voulait pas se préoccuper de ce qui se passait et préférerait tout référer à un tribunal extérieur.

L'arrêt de mars '62

La situation particulièrement en ébullition et le climat de tension et de malaise ont fait qu'en mars 1962, les ouvriers ont déclenché un arrêt de travail spontané de quatre jours.

Sans aucun avertissement et en violation flagrante de la convention, la compagnie avait imposé à environ 75 travailleurs des baisses de salaire variant de 4 à 24 cents l'heure.

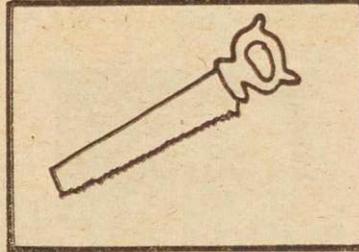
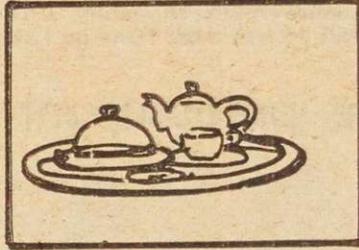
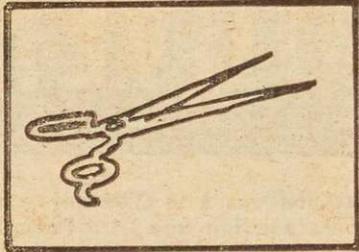
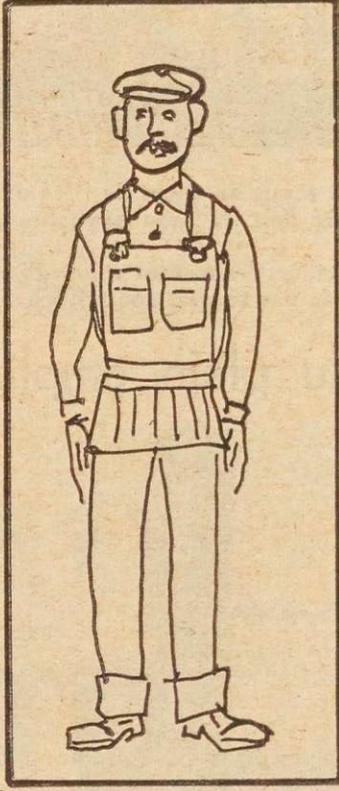
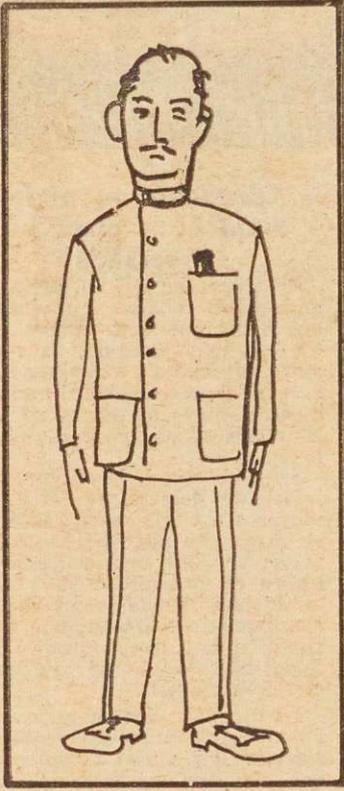
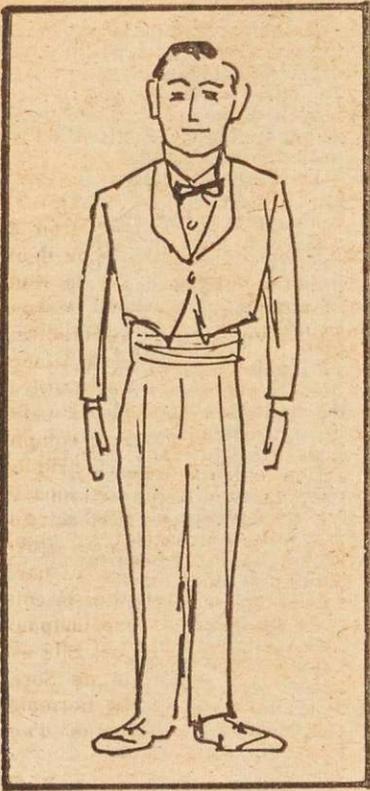
Pendant les négociations, les représentants du comité de négociations du syndicat ont tenté de nettoyer l'atmosphère. D'ailleurs le projet de convention collective tenait compte des problèmes antérieurs et était rédigé de façon à éviter un certain nombre de problèmes et plusieurs clauses avaient été précisées dans ce but.

Efforts inutiles

Mais tous ces efforts ont été faits en vain. Le syndicat n'a pu éviter que le conflit ne dégénère en arrêt de travail, malgré les efforts du conciliateur Jacques Guilbault, du juge René Lippé, président du tribunal d'arbitrage et ceux des porte-parole du syndicat, MM. Ted Payne, Marcel Pepin et Me Jean-Paul Lalancette.

Les négociations se sont terminées sur les mots du juge Lippé: "Je ne vois pas de possibilité d'entente" déclarait-il, mardi matin, 28 août, après avoir rencontré privément les représentants de la compagnie. A sept heures le soir même, des lignes de piquets se posaient aux entrées et sorties de l'usine.

LE CONCOURS DES JEUNES



N.B. - On trouvera plus bas les explications quant à la façon de participer au concours des jeunes. A chaque mois, nous tirerons, parmi les bonnes réponses, le nom d'un gagnant qui se verra offrir des livres d'enfants pour une valeur de \$10.00. Ce prix est gracieusement offert aux lecteurs du Travail par les Editions du Jour, Montréal. Nous remercions encore une fois la Librairie des Editions du Jour ainsi que la Librairie des Editions Ouvrières pour leur généreuse participation à nos concours.

Ce qu'il faut faire

1. Découper les outils qui sont placés sous chacun des travailleurs et les coller ou les brocher sur le personnage auquel ils appartiennent.

2. Adresser le tout à :
LE TRAVAIL,
1001, rue St-Denis,
Montréal

Votre nom

Votre adresse

Age

N.B. — Il est très important que le participant au concours indique son âge car dans l'éventualité où il gagnerait le concours, il recevra des livres appropriés à son âge.

Lisez
et faites lire
LE TRAVAIL

NOS GAGNANTS DE JUIN DERNIER

1 - Pour le concours T-14
Mlle Lucie Bissonnette, 6906, 35e Avenue, Rosemont, Montréal 36. Mademoiselle Bissonnette gagne un prix de \$10.00 offert par le journal "Le Travail".

2 - Pour le concours : L'histoire des travailleurs
Monsieur C. Gervais, 406, rue Grand Champlain, Québec. Monsieur Gervais pourra choisir à son gré les ouvrages qu'il préfère pour une valeur de \$10.00 sur les listes fournies par les éditions ouvrières, 1575, rue St-Denis, Montréal.

3 - Pour le concours des jeunes
Denis Simard, 2207, avenue Agel, Courville, Québec
5. Denis Simard recevra des éditions du jour un excellent choix de volumes pour enfants d'une valeur de \$10.00. La Librairie des Editions du Jour est située à 3419, rue Ste-Denis, à Montréal.

N.B. — Nos lecteurs sont priés de nous excuser si nous ne publions pas aujourd'hui nos trois concours habituels. Dès la prochaine livraison, nous publierons une page entière de concours comportant plusieurs nouveautés et où tous les membres de la famille pourront trouver matière à une utile distraction, en plus de l'occasion de gagner des prix intéressants.

Coopérative Fédérée de Québec

La Centrale des Coopératives Agricoles

Distributrice des produits **LEGRADE et FEDEREE**

Fruits, légumes, pommes de terre, pneus, batteries, peinture, beurre, oeufs, jambon, saucisse, bacon volailles, huile à chauffage, gazoline, etc



En achetant les produits **LEGRADE** ou **FEDEREE**, vous êtes assurés d'obtenir **QUALITE** et **SERVICE** et, de plus, vous tendez la main aux 55,000 travailleurs agricoles qui se sont groupés autour de leur Centrale, par l'entremise de leurs coopératives locales, pour se rapprocher des consommateurs.

Exigez les produits **LEGRADE** et **FEDEREE** en vente à votre Coopérative et dans les bons établissements.

Coopérative Fédérée de Québec

1055 ouest, boul. Crémazie, Montréal.



CIGARETTES
EXPORT
BOUT UNI
ou FILTRE

A demi-tarif

Les travailleurs au théâtre

La douzième saison du Théâtre du Nouveau Monde a débuté le 11 septembre par la reprise de Richard II, de Shakespeare. Quatre autres productions sont prévues pour la saison 1962-1963 : Le pain dur, de Claudel, Irma la douce, de Breffort-Monnot, Les Vignes du Seigneur, de Robert de Flers et Francis de Croisset et une soirée Molière comprenant Le Sicilien ou l'Amour peintre et Le Médecin malgré lui.

Il est intéressant de rappeler qu'au TNM, comme par les années passées, les syndiqués ont droit à des billets à demi-tarif, le mardi soir, sur présentation de leur carte de membre. Le même privilège est accordé aux étudiants, le mercredi soir. De plus, il y a matinée pour les plus jeunes étudiants, les samedis à 2h.30. Deux matinées ont déjà été annoncées pour Richard II, les 15 et 22 septembre.

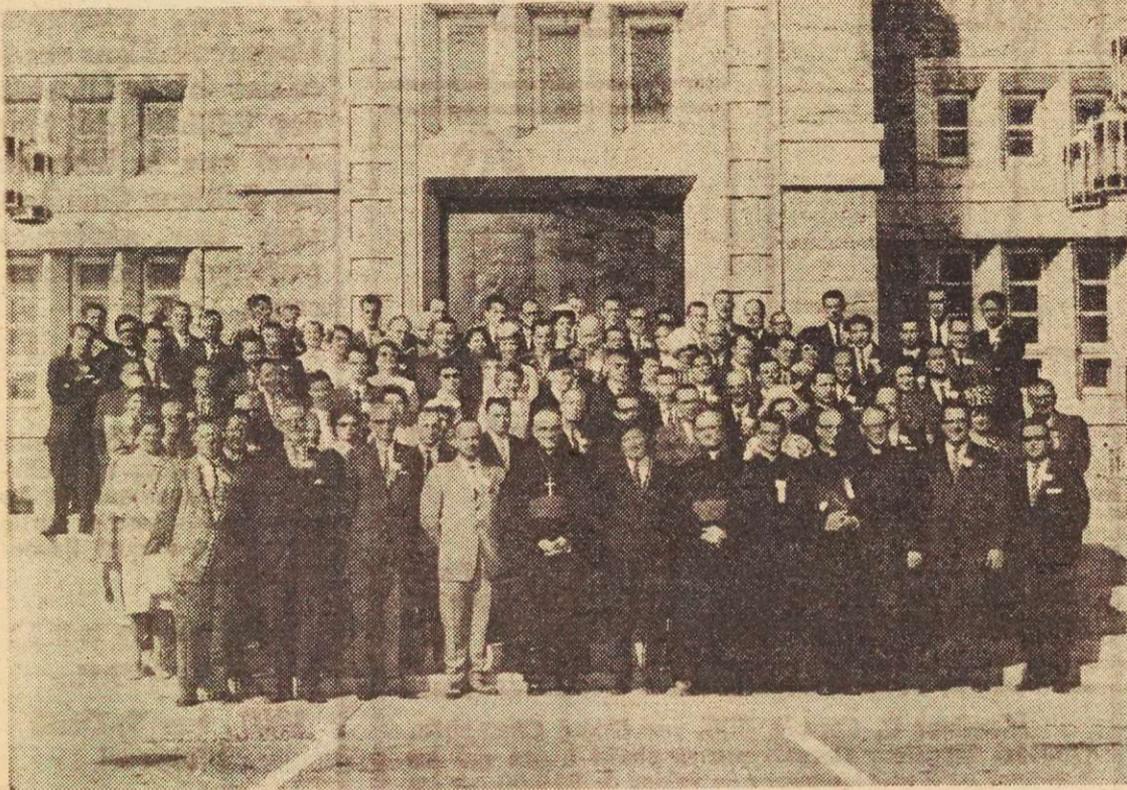
A noter également que le TNM joue tous les soirs à 8h.30 sur la scène de l'Orpheum, 525 ouest, rue Sainte-Catherine. Le dimanche soir, la représentation commence à 7h.30 pour permettre aux spectateurs de l'extérieur de retourner chez eux à une heure convenable. Il y a relâche le lundi soir.

UN MOUVEMENT en marche

Les congrès des fédérations affiliées à la CSN qui se sont tenus au cours de l'été ont été l'occasion de diverses prises de position que "Le Travail" se doit de faire connaître à ses lecteurs.

Sous la rubrique : "Un mouvement en marche", nos lecteurs trouveront aujourd'hui quelques échos de ces importantes assises dans l'une ou l'autre de nos fédérations affiliées.

Les tisserands se préoccupent du plein emploi



La Fédération nationale des travailleurs du textile a tenu son congrès à Montmagny au cours de l'été. A cette occasion, le président de la Fédération, Monsieur René Casselin, consacrait une partie importante de son rapport annuel au problème du plein emploi. Le texte que nous reproduisons ci-après est d'un grand intérêt car il ne se contente pas d'énoncer des lieux communs sur le problème de l'emploi et du chômage mais il indique les causes précises d'un sous-emploi chronique dans l'industrie textile et propose un premier élément de solution.

Parmi les nombreux problèmes que nous avons à régler dans le textile, il y a celui du chômage. En effet, il y a peu d'usines qui peuvent se vanter de produire à pleine capacité et de fournir du travail durant toute l'année.

Le plein emploi est un sujet à la mode, tous les politiciens nous en ont parlé. C'est un sujet qui intéresse non seulement les ouvriers, il intéresse les industriels également, parce que si l'ouvrier tire sa subsistance du plein emploi, le patron tire son profit du plein rendement de son usine. En outre, les commerçants sont également intéressés au plein emploi. En effet, lorsque le pouvoir d'achat des ouvriers est à un niveau convenable, le commerce y trouve son profit. Les gouvernements également ont un intérêt vital dans le plein emploi. Car en période de prospérité le produit des taxes est plus considérable. Le plein emploi est donc la condition "sine qua non" de la prospérité. Voilà donc un problème d'intérêt général que tout le monde a avantage à examiner et à travailler pour sa réalisation. Si chacun des groupes engagés de la vie sociale, économique et politique n'ont pas assez de sens

commun pour sacrifier quelques intérêts mesquins et égoïstes au profit d'un objectif comme celui du plein emploi, le régime économique actuel devra subir des transformations profondes et radicales. Il faut se rappeler que dans tous les pays nous avons besoin des ouvriers pour produire, mais par contre il y a beaucoup de pays qui connaissent d'autres régimes économiques que le nôtre. C'est donc dire que le régime économique lui-même est plus menacé que les ouvriers par cette plaie sociale qu'est le chômage.

Intervention de l'Etat

Le plein emploi cependant n'apparaît pas possible dans un régime où l'Etat n'intervient pas lorsque l'intérêt commun l'exige. La démocratie est sûrement le meilleur système politique, mais il y a trop de gens qui sont partisans de la liberté absolue et qui n'admettent pas que l'Etat intervienne pour freiner leurs appétits mesquins. Ceux qui possèdent les richesses ont réussi à dominer les lois politiques dans leurs propres intérêts, lois qui ne sont pas toujours conformes à l'intérêt et au bonheur de la communauté tout entière.

Ce que le plein emploi attend de l'Etat et des autres agents de la vie économique, c'est la planification démocratique, sans laquelle le plein emploi devient une réalisation chimérique. La liberté absolue sans l'intervention de l'Etat conduit à l'anarchie, à l'écrasement des faibles et à la guerre. Entre la politique du laisser-aller et celle où l'Etat gère tout, il faut un Etat qui poursuive sans cesse l'objectif du bien commun, et qui intervient lorsque le bien l'exige pour coordonner toutes les forces de la nation, pour guider et conseiller les principaux agents de la production dans le sens de l'équité.

Les plus intéressés dans la production des biens, les employeurs et les travailleurs doivent d'abord chercher entre eux les formules qui permettraient de réaliser le plein emploi. Dans l'industrie textile par exemple, il y a des facteurs qui empêchent le plein emploi.

Obstacles au plein emploi... chez les tisserands

Le climat en est un, certaines entreprises textiles produisent des biens qui sont utilisés plutôt dans une saison que dans une autre. Il faudrait examiner dans ce cas la possibilité de produire d'autres biens durant la période la moins active pour stabiliser l'emploi.

Le problème de la concurrence intérieure domestique entre employeurs est une autre cause du chômage. Le fait que des entreprises se font une concurrence féroce et produisent des biens semblables inonde le marché de consommation. Devant une telle situation dans quelle mesure est-il possible de planifier au profit du plein emploi?

La direction des usines est un facteur qu'il faut également considérer. Il y a trop d'employeurs qui ont des charges fixes trop élevées. Je faisais l'analyse récemment du régime de supervision qui existait dans une usine. J'ai constaté qu'il y avait sept (7) contremaîtres et assistants-contremaîtres pour diriger trente-cinq (35) employés, la direction n'a pu me convaincre qu'ils avaient besoin de tout ce personnel. Les charges fixes trop élevées sont un obstacle au plein emploi, parce que cela a une incidence sur le coût des produits.

Il y a également le système de vente des compagnies pour écouler leurs produits. Il pourrait peut-être y avoir une entente entre employeurs pour fusionner les bureaux de vente lorsque deux employeurs ne font pas des

produits semblables, cette mesure, si elle était réalisable, permettrait à toutes les compagnies textiles de couvrir un plus grand territoire et favoriserait le plein emploi.

Les importations de produits textiles étrangers sont une autre cause de chômage dans le textile. Je crois qu'il devrait y avoir un moyen de contrôler d'une manière plus efficace l'entrée de ces produits au Canada.

La recherche dans le textile laisse également à désirer. Les compagnies entre elles devraient collaborer pour une plus grande recherche sur les produits textiles. Ces recherches réduiraient le coût d'opération en utilisant ce qu'il y a de plus économique pour la production des textiles, sans pour cela sacrifier la qualité. Recherche pour découvrir de nouvelles méthodes de production des nouveaux tissus. Malheureusement, sans une collaboration entre employeurs, la recherche est difficile surtout pour les employeurs de petites et de moyennes entreprises, vu que la recherche est très dispendieuse. Voilà une autre mesure qui pourrait favoriser le plein emploi.

Je me demande aussi si un effort véritable a été fait pour développer un marché d'exportations, avec l'Amérique du Sud, avec les pays qui viennent de conquérir leur indépendance et beaucoup d'autres pays du monde.

Si d'une part, il y a des produits textiles que nous ne fabriquons pas et que d'autres pays peuvent nous fournir, nous avons sûrement des produits qui ne sont pas fabriqués ou connus dans d'autres pays. Une meilleure coopération entre le Ministère du Commerce à Ottawa et l'industrie textile pourrait nous aider en ce sens. Voilà à mon point de vue un autre item à considérer en vue du plein emploi.

Il nous faudra examiner aussi dans quelle mesure une entreprise dominée par l'étranger peut nuire au plein

(Suite à la page 13)

La C.S.N. tend la main à 135,000 collets blancs

On a longtemps pensé que le collet blanc était réfractaire à toute action syndicale. Erreur car on a oublié que l'homme est un animal social et que malgré un individualisme accentué, l'homme quel qu'il soit recherche toujours protection auprès de ses semblables dans les moments difficiles de la vie. Le phénomène de la socialisation n'est pas sans influencer ce salarié placé à la frontière du patronat et de l'ouvrier d'usine.

Les patrons se forment en association, les ouvriers en syndicat et le collet blanc se verra assis entre deux chaises s'il se refuse à suivre le sens de l'histoire. En fait, la grande majorité des collets blancs, fonctionnaires pour la plus part, à un titre ou l'autre, commencent à réfléchir sur leurs conditions de travail et vont même jusqu'à constater que

leur salaire est dans un état inférieur à celui des collets bleus. La raison, absence de négociation collective. Perdue dans l'anonymat le petit collet blanc se voit seul en face de l'administration, publique ou privée, pour régler ses conditions de travail, le combat est inégal et la victoire toujours du même côté.

Evolution du milieu

Il semble toutefois que cette situation soit en train de se liquider car depuis trois ans la Centrale professionnelle des employés des Corporations scolaires et municipales (C.S.N.) prend de plus en plus de vigueur et d'expansion. Fondée en 1960, le nombre de ses syndicats affiliés est passé de 20 à 33, puis à 75 pour les années 1960, 1961 et 1962 respectivement. Cette montée en flèche du syndicalisme dans ce milieu particulier a incité les conseillers techniques et les membres du conseil d'administration de la Centrale à transformer les cadres de l'institution et à

(Suite à la page 13)



Monsieur Jean-Paul Auger, président élu de la Fédération Canadienne des Employés des Services Publics remercie son auditoire à la suite de son élection. A sa gauche, Monsieur André Lanciault et à droite sur notre photo, Monsieur Jean-Robert Gauthier, directeur des services techniques de la Fédération.

Les tisserands...

(Suite de la page 12)

emploi. Je me demande souvent si les employés dominés par les syndicats américains ne seraient pas le jouet de certaines directives qui ne sont pas toujours dans l'intérêt des travailleurs canadiens.



La politique tarifaire du gouvernement canadien est un autre point d'une importance capitale pour le plein emploi. Une mauvaise politique tarifaire peut nuire considérablement à l'économie canadienne et entraîner le chômage.

Le pouvoir d'achat des ouvriers est également de la plus haute importance pour réaliser le plein emploi. En conséquence, il est essentiel que le salaire des ouvriers soit assez élevé pour permettre un pouvoir d'achat conforme à une vie décente.

Il faudra considérer en outre les problèmes de l'automatisation, du double emploi, du temps supplémentaire, de l'éducation, de la réadaptation des ouvriers, etc.

Nécessité d'une enquête

Il y a encore une multitude de causes du chômage dans le textile. Seule une enquête sérieuse dirigée par des experts pourrait nous mettre à jour toutes les causes du chômage; enquête par laquelle nous serions en mesure d'apporter une solution efficace au chômage dans le textile. Peut-être que les employeurs seraient intéressés à nous rencontrer pour discuter des moyens à prendre, ce qui nous fournirait un sujet des plus intéressants pour une journée d'études patronale-ouvrière.

Cette enquête pourrait porter sur toutes les causes de chômage dans le textile, chômage partiel, mises à pied, sur les causes qui sont sous le contrôle de l'employeur et les causes hors de son contrôle. Les causes qui dépendent du marché canadien, du climat. Les causes qui dépendent de l'action du gouvernement, tarifs, politique fiscale, etc. Les causes qui dépendent des importations. Cette enquête nous apporterait sûrement des éléments de solution au problème du chômage dans le textile. Quand nous aurons des gouvernements qui voudront discuter sérieusement de plein emploi, nous serons outillés pour apporter une contribution valable.

En terminant, je formule le vœu que l'an 1962-63 soit une année de progrès pour les travailleurs du textile, une année de succès dans nos négociations, une année où vous pourrez remplir sans relâche vos responsabilités de chefs syndicaux. Une année où la bonne foi dans toutes nos relations fera des progrès immenses, une année où d'autres travailleurs d'usines se joindront à la Fédération du Textile, une année où nous ferons du progrès dans notre éducation syndicale, une année formidable à tous les points de vue.

René GOSSELIN

LE SYNDICAT D'ARVIDA FETE SON VINGT-CINQUIEME ANNIVERSAIRE

La CSN aura bientôt 41 ans. C'est, déjà, presque un demi-siècle d'efforts, de victoires et de luttes sous le signe de l'entraide et de la fraternité. La CSN groupe aujourd'hui plus de 110,000 membres, ses militants sont répartis aux quatre coins de la Province.

La CSN, ses officiers, ses militants, ses membres, tous s'unissent cet été à leurs confrères du Syndicat d'Aluminium d'Arvida pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de ce syndicat affilié. A vrai dire, cet anniversaire est une source de joie pour tous les travailleurs du Québec car le Syndicat d'Arvida est à l'avant-garde de la lutte pour la promotion sociale et économique des travailleurs.

76 syndicats, totalisant 12,000 membres forment aujourd'hui les cadres de la CSN dans la région Saguenay-Lac St-Jean. Le Syndicat d'Arvida est la pierre d'angle de cette structure syndicale régionale.

La CSN espère qu'un jour le Syndicat d'Arvida publiera l'histoire de ses luttes et de ses réalisations. Pour aujourd'hui, en saluant fraternellement les syndiqués d'Arvida, la CSN se plaît à souligner l'une de leurs réalisations.

Appliquant de façon remarquable la philosophie particulière de notre mouvement, le Syndicat d'Arvida a toujours cherché à défendre les intérêts des travailleurs, non seulement sur le plan de la convention collective mais dans tous les domaines où les travailleurs ont besoin d'être représentés, soit comme producteurs, soit comme citoyens.

Le Conseil syndical Saguenay-Lac St-Jean et, notamment, le Syndicat d'Arvida se sont faits la VOIX des travailleurs de la région... et cette VOIX est aujourd'hui respectée de tous. Salut à vous, frères d'Arvida!

LA CONFEDERATION DES SYNDICATS NATIONAUX

Chez les employés d'hôpitaux



Lors du dernier congrès de la Fédération Nationale Catholique des Services, M. Adélarde Couture a été réélu à la présidence de cet organisme.

A l'occasion de ces importantes assises, les délégués ont adopté plusieurs résolutions visant l'intérêt des employés d'hôpitaux mais aussi le progrès de la santé publique. Voici quelques-unes de ces résolutions:

1- Que des pressions soient faites auprès du gouvernement provincial pour que la législation ouvrière soit amendée de façon à ce que, dans le secteur des Services Publics, les tribunaux d'arbitrage soient obligés de faire rapport dans les 45 jours qui suivent la nomination du président du tribunal d'arbitrage.

2- Que la Fédération dénonce publiquement toutes les Associations qui sont contrôlées par les employeurs, notamment les Associations des Techniciens et Techniciennes en Laboratoire et Rayons-X et les Associations de gardes-bébés.

3- Que la Fédération et la C.S.N., conjointement, fassent pression auprès des autorités

gouvernementales pour qu'un groupe de salariés d'une même profession ayant obtenu un statut de Corporation ne soit pas privé du droit de négocier.

4- Que la Fédération fasse pression auprès des Associations professionnelles concernées afin qu'il y ait un contrôle efficace sur le travail des "étudiantes" et que celles-ci ne prennent pas la place des salariées régulières.

5- Que la Fédération, conjointement avec la CSN., fassent les démarches nécessaires pour obtenir des autorités compétentes la reconnaissance du statut de l'infirmier certifié.

6- ATTENU que dans certaines régions, il y a un grand nombre de malades qui attendent leur admission à l'hôpital; ATTENU qu'un pourcentage assez élevé de ces patients pourraient être traités comme externe;

ATTENU qu'il en coûterait beaucoup meilleur marché au Service de l'Assurance-hospitalisation;

ATTENU que cette pratique laisserait plus de lits libres pour les grands malades;

ATTENU que dans plusieurs cas, des agrandissements ou des constructions nouvelles onéreuses seraient évités;

ATTENU qu'il en résulterait une économie appréciable pour le Service de l'Assurance-hospitalisation et par ricochet pour les contribuables;

IL EST RESOLU que la Fédération, en coopération avec la C.S.N., fasse les démarches nécessaires auprès du Ministère de la Santé et du Service de l'Assurance-hospitalisation pour qu'à l'avenir, les patients en service externe puissent bénéficier de la Loi de l'Assurance-hospitalisation.

A la Fédération des Services Publics

ELECTION DU BUREAU FEDERAL

Monsieur Jean-Paul Auger, de Montréal, a été élu président de la Fédération des employés des services publics. Les autres membres du conseil sont Mlle Rolande Marchand, de Shawinigan, vice-présidente, et André Lanciault, de Montréal, secrétaire-trésorier. M. Jean-Robert Gauthier, de Montréal, a été choisi comme directeur de la Fédération.

Les vice-présidents, représentant une région ou un secteur sont pour le Saguenay-Lac St-Jean, M. Roland Leclerc; pour Québec et Bas du St-Laurent, M. Roland Beaulieu; pour les Cantons de l'Est, M. Majorie Dionne; pour la Mauricie, M. Gérald Leclerc; pour la région ouest, M. Roméo Gratton; pour Montréal, M. Georges Lallier; pour les services publics, MM. Louis-Georges Prévost et Pierre Durant.

Les vérificateurs élus sont MM. Marcel Robitaille et Paul-Henri Plouffe. Le délégué au bureau confédéral de la Confédération des syndicats nationaux est M. Jean-Paul Auger, qui aura pour substitut, M. Roméo Gratton.

La Fédération part ainsi sur un bon pied, elle compte sur son affiliation à la C.S.N. pour augmenter son prestige et une réputation déjà bien établis; elle espère progresser dans l'unité et devenir la fédération la plus dynamique de la Confédération des Syndicats Nationaux.

J.-L. H.

La C.S.N. tend...

(Suite de la page 12)

offrir la protection syndicale à la grande masse des employés de la fonction publique.

Congrès de Rimouski

Lors de son congrès à Rimouski, les 28, 29 et 30 juillet dernier, la Centrale professionnelle a étudié, en assemblée plénière et en commissions, des réformes de structures et des moyens d'expansion qui ont conduit à la création de la Fédération des employés de la fonction publique. A ces assises les délégués de 10,000 employés ont pris connaissance, d'un aperçu sur les perspectives économiques, de rapports venant



de l'exécutif, du centre de recherche et de documentation, de leurs conseillers techniques et juridiques, d'un projet de constitution pour la nouvelle fédération et enfin les délégués ont entendu avec intérêt un témoignage non équivoque sur les conditions de travail des fonctionnaires provinciaux. Quatre commissions ont siégé à la suite de ces rapports à l'assemblée générale et les ont acceptés avec modifications mineures.

Moment de la libération

Ces assises placées sous le vocable "Rimouski" étape vers la libération de la fonction publique ont réalisé à plein les objectifs que recherchait la Centrale. La Fédération des employés des services publics est née de la volonté libre de soixante-quinze syndicats représentés par près de deux cents délégués désireux de porter le message syndical à leurs confrères de la fonction publique.

La Fédération se propose non seulement de rejoindre et de s'associer les employés des corporations municipales et scolaires mais également les fonctionnaires gouvernementaux à quel niveau qu'ils appartiennent; aussi, elle espère porter son message aux employés de services publics dirigés par l'entreprise privée i.e. électricité, téléphone, transport, etc., etc... La Fédération ainsi ouvrira des horizons nouveaux à quelque 135,000 salariés à qui le droit d'association et négociation collective a été refusé jusqu'ici.

Jean-Louis HOULE

LE DROIT DE GREVE POUR LES EMPLOYES D'HOPITAUX ?

S'adressant au congrès tenu au cours de l'été par la Fédération Nationale Catholique des Servi-



ces, le président général de la CSN, M. Jean Marchand, déclarait:

"Lorsqu'on parle de syndicalisme, on ne peut écarter le droit de grève qui est directement relié au droit d'association. Fondamentalement, le droit de grève ne peut pas être

LE MOIS SUR UNE COLONNE

Par Suzanne Williams

Depuis que nous nous sommes rencontrés ici, les élections fédérales ont eu lieu. Vous savez que la Colombie-Britannique a favorisé le N.P.D., cependant que le Québec s'annonçait créditiste.

La propagande de Réal Caouette était assez simpliste: "Vous qui en avez assez des deux grands partis, votez pour nous. Essayez!" Mais qu'est-ce, en somme, que le créditisme? La socialisation de l'argent, paraît-il. C'est-à-dire que s'il manque de fonds de roulement au pays pour que chacun puisse vivre à sa guise, on imprimera d'autres billets de banque, et le tour sera joué. Ou, plutôt, nous serons joués. La circulation monétaire devenant hors de proportion avec le développement de l'activité économique, la valeur réelle du dollar dégringolera dans les transactions internationales. Nous en serons réduits à payer 3 ou 4 fois plus cher tout ce que nous importons. Evidemment, il y a un remède: vivre entièrement sur soi-même. Mais quel est le pays qui peut refuser, à l'heure des fusées interplanétaires, de prendre part au Concert des nations.

L'Allemagne nationale-socialiste avait tenté la chose, sous la haute direction du Dr Schacht. Ce génie de la finance avait établi deux espèces de monnaie différentes: le mark intérieur, le mark extérieur.

La valeur du mark intérieur était basée sur le travail de tout le peuple, sur la valeur des usines, des installations manufacturières (ce que Réal Caouette nomme la production). Il était valable uniquement à l'intérieur du Reich.

Pour se procurer un mark extérieur — seule valeur reconnue par les bourses étrangères — il fallait verser 3 ou 4 marks intérieurs. Pour pallier les importations massives, indispensables à la subsistance des Allemands, mais qui nécessitaient trop de devises fortes, on a créé un tas de produits synthétiques: beurre, caoutchouc, bois, fibres textiles et autres "ersatz" qui ont permis à l'Allemagne de vivre plus ou moins sur elle-même pendant quelques années.

Cependant, tant pour asseoir la popularité du régime, que pour contenter quelques-uns des légitimes désirs du peuple, il a fallu que les nazis se lancent bientôt dans des annexions et des guerres qui se sont terminées comme chacun sait.

Est-ce là l'avenir souriant que souhaitent connaître les Québécois à la remorque d'un quelconque démagogue? Non, sans doute. Je ne veux voir dans la "victoire" des créditistes québécois qu'une certaine lassitude des électeurs, trop souvent déçus par les vieux partis.

Il reste à souhaiter que le bon sens foncier des Canadiens français leur interdise d'adhérer à un "ordre nouveau" où, pour vaincre le chômage, on leur ferait porter les armes.

abandonné pour rien. En retour de l'abandon de son droit de grève, le secteur des Services Publics a obtenu des sentences arbitrales exécutoires.

"Si jusqu'à présent, la réglementation actuelle a servi vos intérêts, il n'est pas certain qu'elle continue indéfiniment à vous bien servir, car avec l'assurance-hospitalisation et la législation en pleine évolution sous ce rapport, vous êtes dans une période de transition qui va exiger de la part de votre Fédération, en coopération avec la C.S.N., une vigilance de tous les instants pour protéger et défendre vos intérêts."

Devant la Commission Parent, la CSN réclame
la démocratisation des structures scolaires et la création d'un

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Sera-t-il
ministre de
l'éducation?



Les Commissions scolaires

"Nous réclamions, en 1958, et nous réclamons encore que l'élection des commissaires d'écoles se fasse d'une façon démocratique, c'est-à-dire que soient habilités à voter, et par voie de conséquence à être éligibles, tous les parents, indépendamment de leur statut de propriétaires ou de locataires. Nous sommes très heureux des amendements apportés au Code scolaire, lors de la dernière session de la Législature, prévoyant le droit de vote pour tous les parents des enfants de moins de dix-huit (18) ans, qu'ils soient locataires ou propriétaires. Nous croyons, cependant, qu'il serait nécessaire de compléter cet effort de démocratisation en accordant à tous les électeurs le droit à l'éligibilité. Le privilège que la loi accorde encore aux propriétaires d'être seuls éligibles à la fonction de commissaires d'écoles constitue le reliquat d'une législation conçue à l'époque où l'immense majorité des citoyens étaient propriétaires. Nous nous permettons également de rappeler que l'importance de la taxe foncière dans le financement scolaire diminue constamment. D'ailleurs, il est indéniable que les locataires contribuent à la taxation foncière par l'acquiescement de leurs loyers."

"La dernière session de la Législature n'a apporté aucune modification à la structure des Commissions scolaires de Montréal et de Québec. Faisant exception à la règle générale, ces deux Commissions ont toujours été formées de membres désignées par les autorités religieuses et civiles. La CSN continue d'être d'opinion que ce mode de désignation est inadéquat et peu susceptible de stimuler l'intérêt de l'ensemble des citoyens pour l'administration scolaire. Nous avons déjà songé à une formule qui permette aux organismes les plus représentatifs de nommer une partie des administrateurs de ces deux commissions scolaires. Cette formule se rapprocherait de la nouvelle structure que nous recommandons pour les comités du Conseil de l'Instruction publique. Nous croyons aussi que votre Commission pourrait étudier la possibilité de compléter la structure actuelle des Commissions scolaires de Montréal et de Québec en y ajoutant un certain nombre de commissaires élus par tous les parents de foi catholique. Nous favoriserions également l'élection d'un commissaire par le corps enseignant."

"Mais si l'on veut que tous les parents participent à l'élection des commissaires d'écoles pour les intéresser directement à l'éducation, il va falloir leur faciliter l'exercice de ce droit. Actuellement, la grande majorité des travailleurs ne peuvent se rendre aux bureaux de votation parce que leurs heures de travail ne le permettent pas. Comme dans le cas des élections provinciales et fédérales, la loi devrait allouer une certaine période de temps libre, par exemple

deux heures, sans perte de salaire, pour voter aux élections scolaires."

Le Conseil de l'Instruction publique

Parlant au nom des 110,000 travailleurs groupés dans plus de 450 syndicats, la CSN insiste pour que l'on modifie le mode de nomination des membres laïques du comité catholique de l'Instruction publique. La centrale syndicale se dit d'opinion que les principaux intéressés à l'orientation de notre politique scolaire devraient être représentés sur ce comité par "une délégation en bonne et due forme de la part des groupes de personnes ou d'institutions impliquées". Précisant cette recommandation, la CSN se dit d'avis que les groupes

ou organismes suivants devraient être représentés au sein du comité catholique: les parents, le personnel enseignant, les collèges classiques, les universités, le ministère de la Jeunesse (devenu ministère de l'Éducation).

Le ministère de l'Éducation

Prenant position dans la fameuse controverse qui a cours présentement, la CSN recommande de changer le nom du ministère de la Jeunesse: "dans la perspective des réformes que nous préconisons, nous croyons urgent qu'on transforme le ministère de la Jeunesse en véritable ministère de l'Éducation. Si cela ne pouvait avoir comme conséquence que de mettre l'éducation des adultes sur le même pied que les autres types d'enseigne-

ment, il vaudrait déjà la peine de changer au moins le nom du ministre. C'est le premier pas à faire dans l'intégration de l'éducation des adultes à tout le système d'enseignement de la province. Ce n'est pas un ministère de la Jeunesse qui peut s'adresser aux adultes avec chance d'être entendu, mais un ministère de l'Éducation."

Le mémoire de la CSN réclame pour le ministre de l'Éducation tous les pouvoirs exécutifs et administratifs sur l'ensemble du système scolaire de la province, mais voudrait voir conserver au Conseil de l'Instruction publique ses pouvoirs traditionnels concernant la réglementation, à l'intérieur des lois et structures déterminées par le Parlement.

The Human Consequences of Automation

EUGENE FORSEY, Director of Research
Canadian Labour Congress

I am not going to spend much time defining the word "automation". For our purpose here, I do not think it is worth while. I am going to use the word to cover any kind of rapid technological change. That includes mechanization of the kind we have had ever since the end of the eighteenth century, only much faster and on a much larger scale: dieselization of the railways, for example. It includes also automatic machinery of the familiar type: automatic bottling machinery, for example. It includes also "Detroit automation", materials-handling machinery. It includes self-regulating servomechanisms. Finally, it includes computers, the "electronic brains". All these things are broadly similar in their human effects. All of them hit workers and help workers in similar ways. All of them can raise questions of compulsory leisure, its amount, its distribution and its use.

Note that I say both "hit" and "help". Beyond question, rapid technological change brings immense benefits, not only to society generally but to workers as a whole. There are far more workers employed now, in industrialized countries, and at a far higher standard of living, than there were a hundred years ago, or fifty years ago, or even fifteen years ago. Also, rapid technological change can create whole industries and enormously expand others. The steam engine did. The internal combustion engine did. The various electrical inventions did. The moving picture, the radio, television, did. All of these also created whole ranges of new jobs, skilled and unskilled.

On the other hand, rapid technological change can destroy whole industries. The railways destroyed the stage coach. The motor car destroyed the horse-and-carriage and the horse-drawn waggon. The electric light destroyed the kerosene lamp. The motor car, the truck and the aeroplane have, in many countries, hit the railway hard. Television has rocked the movie industry. These developments destroyed whole ranges of old jobs, skilled and unskilled.

Rapid technological change can also create or destroy, or at least expand or contract, whole towns and even whole regions.

In this country, the railway, and later the aeroplane, opened up vast areas to development. They created the West and are creating the North. On the other hand, the iron and steel ship, and steam, wrecked the wooden shipbuilding industry of our Maritime Provinces, which and made them, a hundred years ago, one of the great shipping powers of the world. Oil, gas and hydro, and the diesel locomotive, have reduced the Nova Scotia coal industry to a shadow of its former self.

So automation, rapid technological change, can bring both bane and blessing. I think these can be no question that, till now at any rate, the blessing has far outweighed the bane. But it is by no means certain that this will automatically continue to be true.

Automation raises several major social problems.

First, there is what I shall call the problem of dislocation. Even if rapid technological change actually increases the total number of jobs, increases them enough to provide jobs enough to go round, this problem remains. Old industries, old jobs, shrink or disappear. New industries, new jobs, spring up or expand. But the old industries and the new, the old jobs and the new, may not be in the same places or of the same kinds. The new industry, the new job, may be in Alberta or British Columbia; the old industry, the old job, in Nova Scotia or New Brunswick. The new job may be skilled, the old job unskilled; or the new job and the old may both be skilled, but the skills may be totally different.

So that, even if automation gives us a many jobs as there are workers, there remains the problem of matching jobs and workers: of getting the jobs to the workers or the workers to the jobs; of teaching skills to the unskilled, or new skills for old; of making provision for those who are too old to move or to learn.

big enough, in all conscience. But there is a bigger one: will there be enough jobs to go round? Will automation cut down the total number of jobs, or, at best, prevent the total number from rising fast enough and far enough to keep pace with the growth of the labour force?

On this question there are two schools of thought, or perhaps I should say, of feeling. One is the magic-carpet school. The other is the penny-dreadful school.

The magic-carpet school says there is really nothing to worry about: technological change always has, in the long run, provided enough jobs to go round, and at a rising standard of living into the bargain, and it always will. Look at the expansion of the service industries in this country since the last war. This is bound to continue, for these industries as a rule do not lend themselves to automation.

In the very long run, this may be true: give the market mechanism enough time, and it will deliver full employment at a rising standard of living. But it may be a very long run indeed, and, as Lord Keynes said, "In the long run, we shall all be dead." In the shorter run, that makes Labour on this continent uneasy is that the promised expansion of employment is not going ahead fast enough to absorb all the new entrants to the labour market, plus those who are displaced by technological change. There is, as a Canadian Senate Committee of last year put it, a "marked upward drift" in unemployment. In each recession, unemployment is worse than in the one before; in each recovery, it remains higher than in the one before. Each peak is higher than the last, each valley also. It looks as if the mechanism of the market, even with the help of all the government action we

Dans le mémoire qu'elle présentait récemment à la Commission royale d'enquête sur l'enseignement, la CSN insiste d'une façon particulière sur la nécessité de démocratiser les structures de l'enseignement et sur l'attention que les pouvoirs publics et les institutions d'enseignement devraient accorder au secteur de l'éducation des adultes.

A propos des structures de notre système d'enseignement, la délégation de la CSN ayant à sa tête le président général, M. Jean Marchand, a traité tour à tour des commissions scolaires, du Conseil de l'Instruction publique et du ministère de l'éducation.

WORTH KNOWING

MEDICAL CARE RUNS SMOOTHLY

REGINA (CPA) — The Saskatchewan Medical Care plan seems to be working smoothly as it enters its third month of operation.

Almost 100 of the 600 practicing physicians are directly enrolled with the Medical Care Commission and threats of large numbers of doctors leaving are proving to be unfounded.

As of September 1st, 99 doctors had left Saskatchewan — most of them for normal reasons. The average turnover of doctors in Saskatchewan is about 70. The pressures of Medical Care are expected to increase that figure this year, but it is apparent that there will be no mass exodus.

Patients who want to attend doctors not enrolled with the commission are signing up for \$7 a year to the private carriers.

It is already clear that few doctors or patients will use the third method for using the Medical Care plan — in which the doctor sends the bill to the patient who sends it to the Commission for a reimbursement.

Sparks are still flying between the organized medical profession and other groups in the province. The doctors charge the government is delaying in some key decisions, while the community health services associations — a co-op development — are complaining of unfair resistance from the medical profession.

The community clinics are continuing to grow in size and significance.

"OPERATION PORCHLIGHT"

WINDSOR (CPA) — The 1962 "Operation Porchlight" drive to raise funds for the Drop-in Centre for senior citizens in Windsor swings into action this month with organized labor in the area well in the forefront.

Operation Porchlight has a \$25,000 target, the money being needed to maintain the facilities of what has now become a part of the lives of many retired people in the Windsor area.

Darlene Bristow, supervisor of the centre, said that the whole social life of many of the senior citizens revolves around the many activities there.

The UAW in Windsor will again be playing a major role in the Operation Porchlight drive, with the women's auxiliaries of the four UAW locals again acting as voluntary canvassers.

Operation Porchlight is simple. It merely means that those in the Windsor area who want to give, invite a canvasser to call at their homes by leaving their porchlight on during the evening of the drive.

TORY-LIB-SOCRED COALITION TO DEFEAT TOMMY?

VANCOUVER (CPA) — The Conservative party has attempted to form a Conservative-Liberal-Socred constituency coalition to defeat T.C. Douglas in the Burnaby-Coquitlam by-election, it was disclosed in the Vancouver press.

The president of the Burnaby-Coquitlam Conservative Association made overtures to the Liberals and Socreds proposing that agreement to combine in the nomination of only one candidate would ensure the defeat of Mr. Douglas.

The public exposure of the conspiracy will likely result in a four-way contest, welcomed by the New Democratic Party. The Liberals and Socreds have already selected their nominees.

Meanwhile, Tommy Douglas has resumed his arduous campaigning, managed by Erhart Regier, and which will demand his appearance in every poll and before every community organization.

FOWLER CALLS FOR ECONOMIC PLANNING

TORONTO (CPA) — R.M. Fowler, president of the Canadian Pulp and Paper Association, has called for a new approach to economic development.

The leading businessman said Canadians must accept the fact that national planning to create growth and jobs is respectable and desirable.

Mr. Fowler won the support of the Financial Post for his statement. Said the FP: "Because of the great changes now taking place, the most important decisions are beyond the reach of private business and in the realm of government responsibility and decision."

In his speech, Mr. Fowler spelt out his dissatisfaction: "We have virtually the same education and training system, the same taxation system and the same trading system we had in 1945."

"It is surely not surprising that the economic policies and machinery developed to meet the conditions of rapid expansion immediately following the war have proved inadequate to deal with the totally different and rapidly changing economic conditions both inside Canada and throughout the world."

Said Mr. Fowler: "We must have a profoundly new approach to our economic system, to our laws and in our attitudes."

TUC CONFERENCE GETS LIVE T.V. COVERAGE

LONDON (CPA) — This year's convention of the Trades Union Congress will be televised "live" for the first time and viewers will see and hear the proceedings while they are taking place.

Eight BBC industrial correspondents will be in Blackpool for the convention and broadcast reports will be sent out in 40 languages.

The human . . .

(Followed from page 14)

already have in our mixed economy (private enterprise plus public enterprise plus public regulation plus public encouragement or discouragement of certain industries), cannot keep the whole show moving fast enough to provide parts for all the actors. It also looks as if, on the whole, this situation were getting worse rather than better.

The penny-dreadful school says that automation, will produce unemployment on a scale hitherto undreamed of, unemployment that will make the Great Depression of the 1930's look like a Sunday School picnic; and that unless we revolutionize our economic arrangements, we shall find a very few people pushing buttons, and the rest sitting around twiddling their thumbs,

or getting into mischief, or starving.

I cannot subscribe to this view. It overlooks the fact that cheapening the product or service (which automation does, either absolutely by cutting the price or improving the quality, or relatively, by keeping it from going up as fast as it otherwise would have) leaves the consumer with more money than he otherwise would have had, money which he will spend either on more of this product or service or some other; or else it gives the owners of industry more profits, which they will spend either on consumer goods or services or on more plant and equipment. Either way, there will be extra employment. Also, human wants as a whole (though not, of course, the want for any particular commodity or service) are unlimited. Make things cheap enough, and you will have plenty of customers. Most of the people of the world

are very far from having satisfied even the simplest wants. Besides, every important new invention has produced new wants, and the new wants have produced new industries.

Whether all this (plus, of course, designing, making, installing, programming, maintaining and repairing the new machines) will provide enough jobs to give us full employment, even in the long run, no one really knows. What seems clear is that it has not been happening on this continent, is not happening now, and does not seem likely to happen automatically. What seems equally clear is that we need not worry about running out of wants to be filled. It will be a very long time indeed before every human being has as much as he wants of everything he can think of wanting.

To sum up, on this second problem: I can see no reason why automation must necessarily land us either in a push-button hell or a push-button heaven. I think we can avoid the hell, and come reasonably near the heaven. But no "invisible hand" will do the job for us. We must think out, and work out, our own salvation in this matter.

A third major problem is that automated industry is likely to call for a much better trained labour force than we have now, at least in Canada, and, I suspect, in the United States. This is not so much a matter of vocational training, training for particular jobs, though there may well be room for improvement there. It is rather a matter of basic education: giving workers the knowledge that will enable them to adapt themselves to the rapid and continuous and far-reaching changes which, increasingly, they are likely to have to face. What they need is not so much new skilled, as the capacity to learn new skills at need. This may involve considerable adjustments, to put it mildly, in our educational system: rater more for the mind than most of our children are getting now in this country, or have been getting for some time past.

A fourth major problem that automation may, and probably will, create is that of the use of leisure. I do not think that automation necessarily involves a drastic shortening of the working day or the working week or the working year as the only or the main solution to a problem of mass unemployment. I do not believe that there need be any problem of mass unemployment to solve in this fashion. But there is no doubt that automation makes possible a shortening of the working day or week or year, and no doubt that in fact such shortening will take place. People are going to have more spare time. Will they know what to do with it without getting into mischief? I think most of them probably will, especially as the increase in spare time will probably come fairly gradually. I think it is easy for "superior" people, those whom a friend of mine irreverently describes as "the intelligentsia — though God knows why they're called so", to underestimate the capacity of ordinary people for wholesome fun. I deliberately use that short, simple, ordinary word instead of something highfalutin' like "culture", because I am thinking not only of "culture" but of all sorts of simple, ordinary pleasures which simple, ordinary people enjoy. I venture to suggest also, however, that the "superior" people often underestimate the capacity of ordinary people for "culture". I think the experience of the BBC in Britain, the CBC here, and countless theatres and orchestras and choirs in European countries, shows that workers can and do enjoy art and music and literature.

On the other hand, it may well be that our education could and should do a good deal more, to give people a greater capacity to enjoy things and better things than perhaps most of them do. It may well be that our governments should do a good deal more to provide more, and more varied, opportunities for recreation, in the widest sense of that word.

Obviously, I have barely touched the surface of this subject. I have scarcely even hinted at what I think needs to be done about even the four problems I

About the Shawinigan

Strong (Political) Current

I nearly had a row the other day with my friend Ernest. His opinions on the subject of electricity are in conflict with mine, no doubt also with yours. However, since my friend Ernest is one of those so-called "well-informed persons", I thought it would be preferable to avoid any argument.

The province has been in ferment ever since a minister not quite like the others resolved to put electricity at the service of the State and the State at the service of its people. To tell the truth, we can't say that the honourable René Lévesque was first to come out with the idea. Long before him, nationalists Hamel and Gouin, most of the province's press, labour organizations and even the National Union, in its infancy, had campaigned in favour of state ownership of all hydro-electric resources. It is precisely because of the fact that the idea gained much ground that public opinion has become so widely favourable to the measure and that the diehards of capitalism and free enterprise are attempting an ultimate defensive effort. For, this time, they sense that there will be real trouble brewing. The rumour has it, and it was so confirmed by my friend Ernest, that the minister of natural resources put its job at stake on the question. The minister asserts that State control of hydro-electric resources is essential to any form of economic planning, of which Quebec has an absolute need.

I explained to my friend Ernest the other day that a government which had been brought to power by promising a "policy of greatness" and a "change in our life" is quite in a bad position to heed to the theories of free enterprise champions and not to permit to its minister of natural resources to apply a policy that is so heavily supported by the population.

For the enlightenment of my friend Ernest, I added that the champions of free enterprise had surely not helped their cause by having the nerve to propose the nationalization of deficits, that is the State ownership of non-profitable enterprises and the maintenance of our system of private enterprise and individual profit in the case of such formidable empire as the Shawinigan group. I attained the peak of indignation when my friend Ernest tried to sell me on "the quite recent suggestion of the province's Chamber of Commerce, supported by the Montreal Chamber of Commerce: the royal inquiry board". I did not hide from Ernest the fact that such a commission looked a bit silly to me after thirty years of public debate. I told him my opinion that the Chamber of Commerce made itself look ridiculous by pretending that the case had had no chance to be heard. It was then that the truth came out in the open.

Generally well-informed, my friend Ernest told me: "Pal, you don't understand. The fact is that a royal commission of inquiry would allow the Shawinigan and all supporters of free enterprise to put Quebec-Hydro on trial. In this way, it is hoped that the prestige of free enterprise could be destroyed and that the idea could be put across to the majority of Quebec citizens that the best form of administration is still the good old system of private enterprise. I find this position quite skiful' and, as for me, it entirely coincides with my views."

The case of my friend Ernest is a desperate one. He is the type of guy who would have willingly endorsed this other brief of the Canadian Chamber of Commerce which suggested to dismantle the Canadian Broadcasting Corporation, the National Film Board, Trans-Canada Airlines and, in short, to go back to the good old times when the hunt for profit was the only motive for economic development.

Among proponents of the nationalization of hydro-electric resources, nobody has ever hinted that the proposed measure would settle all evils. Everybody knows that the ethics of administration in public enterprises depend in the last resort on the civic consciousness of the individual. Should we reject the idea of socialization in every case where some administrative weaknesses threaten to be found or even some hitches in elementary honesty, the administration of the whole province would have long ago been entrusted to private enterprise. Fortunately, the citizens of Quebec appear to be determined not to go back to the era of darkness of past decades. Without being overly optimistic, we have reasons to hope that, in the future, the population will be more watchful towards those elected and officials responsible for the management of public enterprises.

Fortunately also, the population of Quebec seems to be less and less inclined to gargle with words. We all remember a prime minister who pretended each week to save the nation and even the Church while he sold his province's underground to the Americans for 10 cents a ton and while he forced the clergy to servility as he did with all other elites. This time, those who preached the idea of "the politics of greatness" were taken seriously by the population. The "pressures from all sides" trying to halt this forward march will not change anything in the firm determination of labour organizations, of a strong segment of our press, of many representatives of the middle class who are resolved to force a policy adapted to modern needs and to the very serious problems besetting the province's economy. Like everyone, my friend Ernest very closely follows the rumour about the formation of a new political force in the province of Quebec.

According to him, political observers are awaiting with deep interest to see the orientation that the next CNTU convention will decide to take with reference to politics. He was after me for a scoop. Decidedly, I said to him, you don't know the labour movement any better than Real Chouette does. This being a democratic organization, how can I tell you beforehand the results of a debate that has not yet taken place.

To comfort my friend Ernest, I handed him the following statement: "I would be one of the most surprised if the next CNTU convention should accept the idea of nationalizing deficits and abandoning profits to shareowners of the Shawinigan. As to the manner in which representatives of the 110,000 — members CNTU will deem wise to recommend nationalization of hydro-electric resources and to pursue the political education accomplished by our labour body within the last decades, you will have to wait until the week of October 15, when the next general convention of the CNTU will meet in Montreal, to know anything about it."

On this, I sign,

A FRIEND OF ERNEST

have mentioned. Vast tracts of the subject are altogether beyond my knowledge or capacity. But I have tried to indicate what I think are some of the biggest human consequences of automa-

tion, and in the subsequent discussion the whole panel, and the rest of you, may fill in the gaps, notably in respect of what needs to be done to make the human consequences good and not bad.

LABOUR CNTU

U. K. Union Work Out New Wage Policy

by Kenneth C. RATHBONE
CPA London Correspondent

LONDON (CPA) — A trade union wages policy to be put forward as an alternative to the Conservative Government's new

National Incomes Commission is now being worked out by the Trades Union Congress.

Members of the TUC Economic Committee are to visit Sweden in October to study the Swedish wages system. Visits to Austria and Holland may follow.

Although only just announced, this decision was in fact made before the Government set up its National Incomes Commission, which is to examine wage claims and decide whether granting them would be in the public interest or against it.

The Government's challenge to the trade union movement to produce an alternative policy to NIC was thus met before it was issued.

Several unions have already submitted resolutions for the TUC annual convention in the Fall which indicate that modern economic planning needs some kind of positive incomes policy. But the unions believe that prices, profits, dividends and rents come into the picture too, which is not at all to the Government's liking.

An editorial in the latest edition of the journal of the Union of Post Office Workers states that no trade unionist in his right sense would deny the need for a rational incomes policy.

"We know," it states, "far better than the politicians and economists, that the wages struggle is largely one where, as the Red

In Sweden, the TUC's opposite number, the Landsorganisationen, and the employers' organization agree on the wage increases which they think the economy can stand during the next year or two. If no agreement is reached, the Government attempts to mediate.

The LO, which has a very good research department, then examines the whole wages front giving attention to any special cases and draws up a policy which goes as a recommendation to its member unions. They then formulate wage claims in accordance with it at their conferences. The LO recommendation is not obligatory but the unions have almost a moral obligation to accept it.

Central organization is stronger than in Britain. Unions must have LO permission before they can call a strike affecting more than 3 per cent of their membership, and they cannot afford to defy the LO as they need the backing of its massive strike funds.

In Austria, most wage claims and requests to increase prices are submitted voluntarily to a Commission including representatives of the Government, the employers and unions. Wage claims approved are sent back to industry for detailed negotiation.

Under the Dutch system unions and employers work out propo-

At Shawinigan Chemicals

Trade-Unionism is attacked!

The strike at Shawinigan Chemicals has been deliberately forced upon the workers by the Company; there is not the least doubt about that. At no time did the negotiators for the Union feel confronted with a situation obliging them to choose between declaring the strike or agreeing to the more or less acceptable offers of the Company. Up to the last minute, the situation was always especially clear: the employer refused to settle any of the major questions under discussion. There was no way out: even on minor points, the employer would not give satisfaction to the workers. Under such conditions, it was impossible not to come out on strike and the Company knew it. It even carefully avoided any attempt to reach an agreement.

The Company wants to decide by itself

What lay hidden behind such a clearly defined attitude will not surprise anybody. Such obstinacy could only aim at a large scale attack on fundamental labour rights. In fact—the accompanying articles will make this point obvious—what the Company wanted was that the Union place under the exclusive and supreme authority of the employer different fields in which the worker absolutely needs the right of intervention of his Union and the recourse to a truly impartial arbitrator, namely: work loads, job descriptions, job requirements, tradesmen classifications, etc. Shawinigan Chemicals, in spite of the roundabout ways and words it uses, precisely wishes only to deny those rights. It might as well be said that it aims at excluding questions relating to these fields from collective bargaining. However, the latter are closely concerned with working conditions.

The underlying meaning of this strike

The object of this strike is thus evident: the workers are fighting to impose upon the em-

ployer the principle of collective bargaining in those matters where this principle is fundamental. They do not want the Company to decide by itself a host of working conditions, for it goes without saying that they would then be the victims of the employer's despotic power. Wages are insufficient when an employer has it in his power to overwork his employees, or to define according to his own line of thinking the necessary requirements for a specific job, or to grant or refuse promotions without restraint to tradesmen, or when he is handed over the right to expose at will the workers to dangers which could be averted (we are dealing with a chemical industry), etc. The employer wants to reign supreme over all this. How unfortunate it is for the money-making aristocrats who have decided behind the silver curtain, while smoking an expensive cigar, that they would make use of men as if they were machines! But the factories will run again only when they have given up these claims.

When one has decided to let the strike be, one might as well launch an all-round attack, figured the employer to himself. He therefore began attacking seniority rights with as much dogged-

ness, inverting the order according to which a worker could expect to obtain advancement; he wanted to take into consideration experience before seniority, thus destroying the security heretofore offered by seniority. Moreover, in another field, the Company admitted that with the installation of its future factory in Varennes there would be an additional 250 unemployed workers in Shawinigan due to the discharge made necessary in the latter city by production in the new factory. But it refused to even discuss the possibility of transferring Shawinigan employees to Varennes. After turning the hard work of the Shawinigan workers to its profit, it now plans to abandon them as soon as part of the factory is moved elsewhere. A contract will be signed only when these problems also have been settled.

Fundamental principles at stake

This strike is of utmost importance to all the labour movement. The magnates of industry of the province and of the whole country are watching it closely. Shawinigan is presently the scene of a battle the meaning of which is clear: Capitalism would like Trade-unionism to beat a retreat, following in this the backward policy of the Chamber of Commerce of Canada.

It is of no avail, for the workers will not give up. They are all directly behind the negotiators and give them all the support they need. "Give us the tools and we will finish the job," said Churchill. The determination of the workers is the tool they will not be afraid to use. It will not give way and the battle will be won!

LABOUR



It takes all the running you can...

Queen said to Alice: "It takes all the running you can do to keep in the same place."

"But we also know that wages are but one part of the incomes problem. Wages cannot be separated from dividends, interest, prices and rent. And, if wages are to be stabilized, so must these other factors."

sals for the various occupations from time to time. These are then submitted to the Government for approval, rejection or amendment, which means that the Government has the power to decide the amount of wage increases in individual industries, and the decisions are generally related to productivity.

Our readers will please take note that the coming general CNTU convention will open in Montreal on the 14th of October. On that occasion, LABOUR will publish a special issue that should reach our readers on the day before the opening.